

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 58 (1973)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



11

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen

Paraît chaque mois
58^e année
Lausanne
Novembre 1973

J.A. 1000 Lausanne 1

Votation populaire du 2 décembre prochain concernant les arrêtés fédéraux urgents sur la conjoncture

Le point de vue de l'Association suisse des banquiers

(cb) Le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers reconnaît la volonté des autorités de s'opposer à l'inflation par l'application des arrêtés urgents sur la conjoncture. Comme l'ensemble de l'économie, les banques sont intéressées au plus haut degré à la stabilité monétaire. Avant même l'introduction des dispositions légales, elles ont contribué de manière substantielle par différentes conventions aux efforts en vue de préserver la valeur de notre monnaie. Malheureusement les arrêtés conjoncturels sont élaborés essentiellement de manière à faire porter de nouveau par trop l'accent sur les mesures monétaires. Cette tendance apparaît aussi dans les débats peu satisfaisants à notre avis, sur le nouvel article conjoncturel. Dix années d'expérience montrent qu'on ne peut endiguer l'inflation au moyen de la seule limitation des crédits. Il est surtout indispensable de la compléter en limitant les débordements budgétaires des pouvoirs publics. La politique financière de la Confédération et des cantons les conduit à des déficits croissants et à un endettement massif. La surveillance des prix et des salaires n'a atteint que des succès partiels. On en restera là aussi longtemps qu'il n'est pas possible, pour des raisons politiques, de porter l'action non seulement sur les prix mais également sur les salaires.

Si le peuple et les cantons, le 2 décembre 1973, approuvent nos autorités et ratifient les arrêtés sur la conjoncture — ce qu'il faut espérer dans l'intérêt de la collectivité — les banques attendent une application un peu plus flexible des différentes mesures monétaires, notamment pour les crédits à long terme, et un plus large recours à d'autres moyens de lutte contre l'inflation.

... et maintenant celui du « Messenger Raiffeisen »

Rappelons brièvement que les mesures prises en décembre dernier pour lutter contre le renchérissement et l'inflation devaient agir sur:

- *le crédit*: imposition de quotas d'accroissement des crédits bancaires;
- *les amortissements*: limitation des amortissements admissibles qui constituent en quelque sorte la part d'autofinancement d'une entreprise;
- *la construction*: interdiction de démolir des immeubles dans toute la Suisse, observation de critères d'appréciation déterminés pour la construction de nouveaux bâtiments;
- *les prix*: création d'un poste de préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.

En conclusion de l'article « Chaque citoyen a le devoir de participer à la lutte contre le renchérissement », nous écrivions, dans ce journal, en mars dernier:

« La lutte contre l'inflation nous concerne tous. En tant que gérants de l'épargne populaire, nous avons le devoir de soutenir le Conseil fédéral, de collaborer avec la Banque nationale, chargée de la surveillance de l'application de ces mesures. Il ne faut pas que l'on puisse, plus tard, reprocher à nos Caisses d'avoir, par leur manque de compréhension ou leur passivité, torpillé les arrêtés fédéraux antisurchauffe. »

Il est peut-être périlleux aujourd'hui de s'enfermer dans cette opinion, car l'on sait maintenant que le taux de renchérissement de l'année 1973 sera peut-être plus fort encore que celui de 1972. Et les raisonneurs nationaux ont la partie belle lorsqu'ils proclament que ces arrêtés sont non seulement inutiles, puisque le renchérissement n'a pas pu être enrayeré, mais que dans bien des cas ils entravent singulièrement la croissance normale de jeunes ou de petites entreprises et bloquent le développement des régions économiquement faibles encore.

Tout en reconnaissant les lacunes ou les humaines insuffisances de la formule choisie par nos autorités, il est à l'heure actuelle quasiment impossible de porter un juge-

ment sans appel sur sa valeur ou ses effets. Un fait est toutefois certain et — avec parfois beaucoup de prudence et de retenue — de plus en plus fréquemment reconnu par des personnes ou des institutions (banques etc.) bien placées pour émettre un avis en parfaite connaissance de cause: un arrêt de l'accélération se dessine dans certains secteurs. Ainsi, dans le domaine de la construction, on enregistre dans les régions les plus « explosives » du pays une compression des devis, un élargissement du cercle des soumissionnaires, donc un regain de concurrence, cela même pour des projets de petite et de moyenne importance, une meilleure compréhension des conditions posées par les bailleurs de fonds sérieux. Dans le secteur du petit crédit ou du crédit de consommation sans garantie, une banque spécialisée de Suisse alémanique constate même dans son rapport annuel, sorti récemment de presse, que la limitation du crédit freine fortement son activité, ce qui n'est pas un malheur là où ce genre d'avances est destiné au financement du superflu. Si donc un bon vieux dicton affirme que celui qui n'avance pas recule, nous pouvons dire en l'occurrence que ce tassement est en quelque sorte le prélude d'un futur recul des facteurs d'inflation. Il serait donc à notre avis prématuré de vouloir maintenant déjà faire machine arrière. En disant cela, nous sommes en fort bonne compagnie. En effet, dans son rapport annuel, la Commission de la CEE proclamait il y a quelques semaines seulement: « La réduction des tensions inflationnistes doit donc rester plus que jamais, en 1974, l'objectif prioritaire de la politique économique de la Communauté ». Nous ajouterons tout simplement... « ainsi que des autorités et de l'institut d'émission de notre pays ».

En revanche, nous partageons entièrement le point de vue de l'Association suisse des banquiers: l'inflation ne pourra pas être endiguée au moyen de la seule limitation du crédit. Les solutions proposées dans son communiqué

de presse feront certainement l'objet de nouvelles études, quel que soit le résultat de la consultation populaire du début de décembre: modération de la politique budgétaire, soit des dépenses, de l'Etat central, des cantons et des communes, surveillance non seulement des prix mais encore des salaires etc. La lutte contre l'inflation devra être menée simultanément sur tous les fronts.

Nous devons une bonne fois savoir ce que nous voulons et le vouloir avec détermination. Il ne suffit pas de signaler les dangers de l'évolution actuelle et de laisser à son bon voisin le soin de la redresser. Sciemment ou non, nous contribuons tous (ou presque tous) à la détérioration constante de notre monnaie. Lâchons hardiment le mot: nous sommes tous coresponsables de l'aggravation de cette gangrène de notre époque: l'inflation. Nous devons donc tous participer au rétablissement d'une situation plus saine, plus stable, garante non seulement de la bonne santé du franc suisse mais encore — et ce qui est infiniment plus important — du maintien de notre système politique, économique et social. Tout comme la licence n'est pas la sœur de la liberté, la démocratie n'est pas la fille du laisser-aller au bonheur la chance. C'est la forme, la conception de l'Etat d'hommes libres, certes, mais disciplinés, bien conscients de leurs droits et de *tous* leurs devoirs.

L'inflation met en danger ce bel édifice politique, économique et social, construit au prix d'efforts soutenus et persévérants de tant de générations et que la plupart des peuples du monde admirent non sans un brin de mélancolique envie. Le devoir de notre génération est de l'entretenir, de le rénover et de l'aménager sans cesse afin que nous puissions à notre tour, lorsque sonnera notre heure, transmettre à ceux qui viendront après nous une « Maison helvétique » digne de celle qui nous a été dévolue en partage.

-pp-

Chronique économique et financière

Ces dernières semaines ont été marquées par trois événements importants: sur le plan mondial, l'assemblée générale du Fonds Monétaire International (F.M.I.) et sa tentative de mettre sur pied un nouvel ordre monétaire et la réunion dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); sur le plan suisse, les assises de l'Association des banques suisses. Arrêtons-nous à ces importantes manifestations avant de dresser un bref tableau de la situation générale.

Le F.M.I. et le système monétaire

On sait que pour remettre sur pied le système monétaire international, un certain nombre de divergences nationales doivent être aplanies et que bien des problèmes techniques restent à résoudre. Si les pays membres du F.M.I. sont soucieux de mettre sur pied un système monétaire, c'est avant tout parce que de celui-ci et de son bon fonctionnement dépendent les échanges commerciaux et en même temps le développement économique

du Tiers monde. Tous sont bien conscients de ces réalités et tous également souhaitent que le nouveau système empêche le déséquilibre chronique des balances des paiements (le déséquilibre de la balance américaine pendant de nombreuses années est considéré comme l'une des causes essentielles de la rupture de l'ordre monétaire) et rétablisse la convertibilité générale des monnaies tout en rendant les parités aussi stables que possible.

Personne n'a vraiment été surpris du fait que les ministres des Finances des pays membres du F.M.I., réunis à Nairobi, n'aient pas abouti à une solution. Ils ont réussi à faire l'inventaire de leurs divergences et des problèmes, ils ont créé des groupes de travail pour chacun des grands piliers du futur système monétaire et ils ont même fixé une date limite à leurs travaux (juillet 1974). De plus, ils ont convenu que les problèmes monétaires devaient être résolus par des solutions politiques.

Il est vrai que le Comité des Vingt avait déjà posé les jalons de ce que devra être le

nouveau système; voici les bases retenues:

- Le réajustement des balances des paiements doit être assuré par des modifications de parités.
- Les D.T.S. (droits de tirage spéciaux) deviendront le principal instrument de réserve et seront basés sur un « bouquet » de quelques monnaies nationales; ainsi, peu à peu, l'or devrait disparaître du système monétaire international.
- La convertibilité des monnaies sera rétablie; cela signifie que chaque pays aura l'obligation de rembourser à tout détenteur ses propres unités monétaires.
- Les capitaux pourront à nouveau circuler librement.
- Le système monétaire international, par l'intermédiaire des D.T.S. devra permettre d'aider au développement des pays du Tiers monde.

Tel est le cadre général du futur système monétaire international. Il ne faut cependant pas être un grand spécialiste des problèmes monétaires pour réaliser immédiatement l'énorme labeur qui attend le F.M.I., ne serait-ce que pour rapprocher les points de

vue (usage des D.T.S., rôle de l'or, prix de l'or, indicateurs de base pour les réajustements des parités, désignation des monnaies-clés) et ensuite pour aplanir les difficultés d'ordre technique et en particulier les problèmes liés à la convertibilité du dollar qui reste en circulation pour plusieurs dizaines de milliards...

Il faut simplement espérer que les événements rendent à ce point indispensable un accord sur le nouvel ordre monétaire, que chaque Etat manifeste une réelle volonté politique d'aboutir.

Le Nixon round

Au début de septembre s'est déroulée la conférence du GATT à Tokyo. Le but de cette grande réunion, à laquelle participèrent près de 100 Etats (dont les U.S.A., le Japon, les pays membres de la C.E.E., le Canada et plusieurs pays de l'Est et du Tiers monde) : la réduction généralisée des barrières douanières tarifaires et non tarifaires. On sait en effet que lors du Kennedy round, un certain progrès a été réalisé dans le démantèlement douanier. Cependant, une succession de réajustements monétaires et la mise sur pied d'une foule de pratiques restrictives non tarifaires aux échanges ont rendu nécessaire une nouvelle tentative de démantèlement et de démobilitation des tarifs douaniers en vue d'une libéralisation du commerce international. Il s'agit donc du Nixon round, dont le départ a été donné à Tokyo, à grand renfort de publicité. Ses objectifs sont très ambitieux :

- réduction généralisée des droits de douane ;
- diminution des restrictions non tarifaires (contingents, subventions nationales, normes techniques, taxes internes, achats gouvernementaux etc...) ; le GATT a établi un catalogue de quelque 800 mesures de ce genre !
- participation à ce mouvement de libéralisation commerciale des pays du Tiers monde ; on a réalisé en effet que la manière la plus dynamique d'aider le développement de ces pays consistait à ne pas freiner leurs exportations par des protections douanières.

On sait que cette première manche a été un succès, en ce sens surtout qu'elle n'a pas fait l'objet d'une rupture ou de prises de position nationales incompatibles, comme on aurait pu le craindre. Chacun s'est déclaré prêt à entreprendre de vastes négociations contre le protectionnisme renaissant et cela de manière multilatérale et non plus par des accords bilatéraux.

En se déclarant prêts à traiter parallèlement la démobilitation tarifaire et les problèmes monétaires, les Etats membres du GATT participant au Nixon round et principalement les U.S.A., la C.E.E. et le Japon ont bien montré qu'ils avaient conscience qu'il est inutile de réduire les tarifs douaniers et en même temps de procéder à un

réajustement des parités monétaires. En d'autres termes, on renvoie la balle aux monétaristes du F.M.I. et on reporte à plus tard les grands affrontements et les querelles de marchands. Les prochaines années nous montreront si la réunion de Tokyo n'aura été que diplomatique ou si au contraire les déclarations n'en resteront pas aux intentions.

Les assises bancaires

Les réunions annuelles de nos grandes associations économiques, qu'il s'agisse du Vortort ou des banques sont l'occasion pour les maîtres à penser de ces groupements et pour nos hommes politiques de prendre des positions et de faire des interventions qui sont très souvent d'un niveau très élevé et n'ont rien de commun avec les habituels discours de cantine ! Lors de la 60e journée suisse des banquiers, les propos de notre conseiller fédéral M. Brugger et ceux de M. Sarasin, président de l'Association suisse des banquiers méritent tout particulièrement notre attention car, partant des problèmes économiques actuels, ils abordent les aspects dogmatiques du système économique. Nous ne pouvons, dans le cadre de cette chronique, que situer l'essentiel de ces deux interventions.

M. Brugger a évoqué les causes et les conséquences du renchérissement, lequel pose un problème fondamental : le maintien de notre régime économique fondé sur la libre concurrence. Or, une économie de marché, pour survivre, doit assurer une certaine stabilité des prix. C'est pour y parvenir que le Conseil fédéral veut mettre sur pied un outil conjoncturel digne de ce nom et fondé sur une base constitutionnelle. Actuellement déjà, a rappelé notre chef de l'Economie publique, la liberté du commerce et de l'industrie n'est pas absolue et c'est en faisant usage de la politique d'intervention que le Conseil fédéral entend sauvegarder l'économie de marché. La politique conjoncturelle n'a donc rien à voir avec le dirigisme et l'autoritarisme. L'Etat n'est donc pas un adversaire de l'économie, mais son partenaire : dans ce contexte la responsabilité des entreprises reste totale.

M. Sarasin, quant à lui, a rappelé la position des banques face à la politique conjoncturelle étatique qui succède à l'ère de la coopération entre les banques commerciales et la Banque nationale. Les banques n'ont pas fait opposition à cette politique du Conseil fédéral, mais émettent des réserves. En premier lieu, les autorités — et en particulier les cantons et les communes — ne montrent pas l'exemple dans la lutte contre le renchérissement dans leur politique budgétaire. D'autre part, le programme actuel de stabilisation de la conjoncture s'appuie presque exclusivement sur les mesures monétaires, parce que les restrictions frappant les banques sont les plus faciles à imposer. Ces restrictions imposées par le Conseil fédéral font d'autre part courir un danger à notre position de place financière internationale.

Autrement dit, aux yeux de M. Sarasin, le nouvel article constitutionnel doit assurer une

politique conjoncturelle qui ne soit pas en opposition avec notre système économique ; or, cette garantie n'est pas donnée. Par exemple, on doit éviter que le marché hypothécaire soit dangereusement manipulé par les autorités pour des motifs occasionnels qui n'aient pas de rapport avec la politique conjoncturelle générale.

Bref aperçu de l'économie suisse

On peut résumer ainsi la situation de l'économie suisse en cette fin d'automne : évolution remarquablement favorable compte tenu des graves handicaps qui continuent à peser : inflation (+ 8,3 % par rapport à son niveau à fin août 1972), conséquences de la réévaluation du franc suisse par rapport à la plupart des autres monnaies nationales (+ 30 % par rapport au dollar en deux ans !) et pénurie de main-d'œuvre (56 chômeurs à fin août 1973 et 3839 offres de places).

La demande étrangère continue à être en expansion, ainsi que la demande intérieure, et cette tendance va se poursuivre sans doute ces prochains mois ; une accalmie se manifeste pour l'instant dans le marché de la construction et ceci par suite essentiellement des arrêtés fédéraux sur le crédit et la construction, mais également en raison de la pénurie de main-d'œuvre.

La production industrielle s'est caractérisée par une forte croissance en 1973 ; ceci est valable pour presque tous les secteurs, mais surtout pour celui de la chimie.

Le commerce extérieur a évolué de façon inattendue. Après la dernière réévaluation du franc suisse, on s'attendait à une diminution de nos exportations. Cette crainte ne s'est pourtant pas réalisée : le total de nos exportations s'est monté à 18 910 millions de francs pour les huit premiers mois de cette année, ce qui correspond à une hausse de 14,5 % par rapport aux exportations de la même période en 1972. Les importations, qui ont atteint le chiffre de 23 483 millions de francs pendant les huit premiers mois de cette année, marquent une hausse de 12,2%. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations est, toujours pour la période de janvier à fin août de 80,5 % (78,9 % en 1972 pour la même période).

Il est vrai que certaines entreprises ont dû, pour maintenir leurs exportations, réduire sensiblement leurs marges bénéficiaires. Partant de ces constatations, la Banque Hentsch & Cie, dans son excellente documentation financière (« L'économie suisse au début d'octobre 1973 »), écrit ce qui suit :

« Afin de renverser ce processus dans la mesure du possible, les entreprises sont conduites à mettre toujours davantage l'accent sur la qualité et la spécialisation. La mise en œuvre d'une telle politique — qui n'est du reste pas nouvelle — implique cependant des dépenses importantes, notamment en frais de recherche et de développement. Sur ce plan, l'industrie suisse s'est jusqu'à maintenant fort bien placée. Les sommes qu'elle consacre à la recherche et au développement en Suisse même représentent actuellement quelque 2

milliards de francs par an (ce qui correspond à 2 % environ du produit national brut), près des deux tiers de cette somme se rapportant à l'industrie chimique et pharmaceutique. Une enquête récente du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie a montré que les frais de recherche et de développement dans l'industrie sont presque exclusivement financés par le secteur privé. C'est dire que la compression des marges bénéficiaires pourrait compromettre les efforts de recherche et de développement des entreprises dont l'autofinancement se heurte à des difficultés croissantes. »

En conclusion, on peut qualifier notre situation économique, en cette fin d'automne, de satisfaisante. Mais compte tenu du retard avec lequel notre économie subit l'influence de la tendance mondiale, nous pouvons parler, à la suite du chroniqueur de « La Suisse horlogère » (No 73 du 27 septembre 1973) de conjoncture ambivalente.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

La plupart des banques concernées ont procédé à la hausse des taux des obligations de caisse concédée le 14 septembre dernier par la Banque nationale suisse. Rappelons que,

dans la règle, ces placements se font maintenant aux conditions suivantes :

Banques cantonales
et grandes banques

5 ¼ % à 3-4 ans de terme
5 ½ % de 5 à 8 ans de terme

Banques régionales,
Caisses d'épargne
et Caisses Raiffeisen

5 ½ % à 3-4 ans de terme
5 ¾ % de 5 à 8 ans de terme

Les autres taux ne seront pas modifiés pour l'instant.

Très prochainement, les Caisses affiliées recevront la traditionnelle circulaire de fin d'année « Taux 1974 » à laquelle nous renvoyons d'ores et déjà les membres des organes dirigeants et les gérants.

Il est évident que de nouvelles hausses de taux créanciers entraîneraient inmanquablement, à plus ou moins brève échéance, une adaptation des conditions faites aux débiteurs. Pour nos Caisses Raiffeisen notamment, la très modeste marge d'intérêts ne permet plus aucune concession d'un côté sans compensation immédiate de l'autre.

-pp-

Le lancinant problème de l'inflation

Donnant suite au vœu exprimé par le comité de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, nous publions aujourd'hui le texte intégral du discours prononcé par M. le Conseiller d'Etat Bender lors de l'Assemblée des délégués de cette Fédération du 5 mai dernier à Savièse.

pp —

Votre invitation relève l'importance de votre Groupement, ce dont témoignent le nombre des Caisses locales et l'effectif des membres, qui atteint le chiffre imposant de 10 528. Mais elle fait surtout le rappel des principes de solidarité, d'entraide et d'ouverture à la base de toute votre activité. Mieux, en ce temps fort opportun, elle souligne le développement de l'*esprit d'épargne* et les services que tant la Centrale que les caisses locales rendent aux administrations publiques de notre canton.

La politique financière, la politique tout court est aujourd'hui déterminée par le lancinant problème de l'inflation, dont les effets sont trop connus des spécialistes que vous êtes pour que je m'astreigne à les énumérer.

Si les effets sont bien connus, par contre, les experts eux-mêmes disputent encore sur les causes. Ce qu'on désigne par les mécanismes de la société libérale et capitaliste représente, en tout cas pour le commun des mortels, un véritable labyrinthe, d'où l'on ne sort qu'à grand-peine et en y perdant... son latin, en tout cas sa foi dans la monnaie, et le sens des « valeurs ».

Pourtant, en résumé, les économistes s'entendent sommairement pour grouper ces causes en deux catégories qui sont autant d'hypothèses de travail :

- celles qui obéissent aux lois de l'offre et de la demande et
- celles qui touchent aux problèmes des prix et des coûts de production.

Récemment, à Martigny, le grand professeur Schaller, dans une conférence très fréquentée, s'est appliqué à démontrer que l'interprétation usuelle de l'inflation par le phénomène du déséquilibre de l'offre sur la demande devait être abandonnée, tant elle présentait de contradiction ; que, par contre, l'inflation était plus directement influencée par les coûts de production des biens et des services. Fondé sur ce constat, M. Schaller a rattaché les arrêtés conjoncturels à la doctrine No 1 (la loi de l'offre et de la demande), en concluant d'emblée à l'inefficacité de la thérapeutique instaurée sur un diagnostic inexact, et il annonçait comme probable un nouveau train de me-

sures anti-inflationnistes découlant, cette fois-ci, de la théorie des coûts, revenus et salaires.

Quoi qu'il en soit de ces pronostics et de l'avis des docteurs de la loi... économique, il me semble nécessaire de faire retour à des notions plus élémentaires, que seule la complexité de la situation générale a rendues artificiellement confuses.

Que l'on adopte l'hypothèse de l'offre et de la demande ou celle des coûts, il est en effet possible de tenir pour acquis qu'il peut y avoir grosso modo deux sortes d'expansion de l'économie, et deux sortes de stabilité des prix :

A. — Une première expansion est logique, bénéfique et normale : c'est celle qui accompagne le développement organisé d'une économie en développement. Elle est produite par exemple par l'augmentation du nombre des travailleurs et leur orientation vers des secteurs à haut indice de productivité. Elle est déterminée encore par une augmentation raisonnable de la demande des particuliers pour consommer, des entreprises pour investir et de l'Etat pour ses services ;

B. — Une autre forme d'expansion est en quelque sorte inéluctable : c'est celle qui résulte de la stabilité des prix industriels face à une hausse des prix agricoles et des services (vide Pierre Uri in Express).

Dans ces deux cas, il s'agit de formes saines d'expansion.

Par antithèse, l'on ne voudrait non plus pas une stabilité dite d'inertie, qui serait comparable à celle des pays sous-développés.

Quant au remède élémentaire, mais que l'on n'a pas souvent le courage d'administrer, même lorsque la maladie atteint le stade avancé que nous lui connaissons, il consiste à compenser, pour ne pas dire éponger, les prélèvements de la production pour les investissements privés et les dépenses publiques, *par le moyen de l'impôt et de l'épargne*. A court terme, et si l'on ne veut pas recourir aux freinages artificiels que constituent les mesures fédérales, ce sont les seuls moyens d'enrayer l'inflation galopante (vide ibidem Pierre Uri in Express).

Je viens de citer à nouveau le mot d'épargne, bouclant ainsi le périple au point d'où nous sommes partis en citant les principes dont s'inspire votre fédération.

Mais, avant de conclure, il faut écarter une objection que les commentateurs taxent de paradoxe ou de phénomène inexplicable.

Le rapport d'un institut, l'IICE (centre international de liaison entre les Caisses d'épargne) et dont des extraits ont été reproduits, il y a deux jours, dans la presse, comporte les commentaires suivants :

« Les caisses d'épargne américaines dont les avoirs ont doublé depuis 1963, ont atteint à la fin de l'année dernière, le chiffre record de 100 milliards de dollars. Les dépôts dans les caisses anglaises ont augmen-

Si tu veux être heureux, content,
D'autrui toujours fais le bonheur
Car la joie qu'ainsi tu répands
Rejaillit dans ton propre cœur.

té, en 1972, de 14 % et ceux des caisses espagnoles, de 22 %. Les autres, même si elles n'ont pas enregistré des taux d'augmentation aussi importants, ont toutes les raisons d'être satisfaites. Même dans le tiers monde, la formation de l'épargne a également été très encourageante (30 % en Thaïlande, par exemple).»

Restons en Suisse, pour citer encore le rapport de l'Assurance mutuelle vaudoise, paru dans le même temps :

« Les résultats enregistrés en 1972 par le Groupe Mutuelle vaudoise et Vaudoise Vie sont satisfaisants, eu égard aux faits économiques et politiques qui ont marqué l'assurance privée au cours de cette période, déclare un communiqué de la société. La conclusion de nouvelles affaires par la Mutuelle Vaudoise s'est accélérée. De 133,8 millions en 1971, elle atteindra vraisemblablement 157 millions compte tenu du complément de prime RC auto en cours d'encaissement. Cette augmentation de 23 millions est la plus importante de l'histoire de la MVA. Quant à la Vaudoise Vie, elle a réalisé une augmentation de production de 24 % par rapport à 1971, atteignant ainsi un capital assuré de 655 millions. »

Malgré l'inflation, l'épargne augmente !

Est-ce aussi paradoxal qu'on veut bien le prétendre ? En fait, de larges couches de notre population, et nonobstant les disparités sociales qui subsistent, poursuivent la politique de l'épargne apprise de leurs maîtres et de leurs aïeux comme étant un moyen éprouvé d'autofinancement national et individuel.

L'histoire des plus grandes entreprises familiales, notamment de notre vieux continent, et aussi du Nouveau Monde, permet de faire les mêmes constatations. Enfin, le capitalisme lui-même est sorti d'une longue préparation fondée sur l'épargne du capital et du travail, qui a été le véritable terreau de culture de nos plus puissantes sociétés industrielles et commerciales. Il n'y a donc pas de paradoxe, mais le fruit d'une leçon acquise et qu'il faut souhaiter voir transmettre aux nouvelles générations, malgré le souci évident, devant l'érosion constante de la monnaie, de voir la jeunesse succomber à la loi païenne du « carpe diem » (met à profit le jour présent.)

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a fait procéder récemment à une analyse de notre économie valaisanne par le canal de la Commission consultative économique du Valais, qui a collaboré à la mise sur pied de notre programme financier quadriennal. L'enquête révèle que le tourisme a marqué un essor réjouissant en 1972 ; que la grande industrie jouit d'une situation aussi florissante ; la stabilisation s'est emparée par contre de l'industrie moyenne travaillant avec le marché intérieur. Quant au génie civil, la disparité est grande entre la plaine, où les comman-

des sont satisfaisantes, et la montagne, où l'on est défavorisé.

Il est évident que les mesures prises par la Confédération, tant la limitation du crédit que l'interdiction de vente aux étrangers, ont freiné les investissements privés par l'absence de liquidités bancaires, mais également, hélas, les pouvoirs publics, et parmi eux les communes, dont la situation est dramatique.

Malgré la discipline que le canton s'est imposée en arrêtant un programme financier, un ordre de priorités et d'urgences, des œuvres de caractère éminemment social et impératif sont privées de financement. La limitation de crédit a spécialement des effets désastreux dans le secteur des bâtiments scolaires et dans celui de la lutte contre la pollution et dans la protection de la santé.

Indirectement, les grandes banques tendent à supplanter l'autorité de surveillance

constitutionnelle qu'est l'Etat, en imposant aux communes leur propre définition des priorités et leur interprétation de l'utilité publique. Ces prétentions doivent être repoussées, l'Etat ayant seul reçu vocation de définir le bien commun. C'est pourquoi, nous savons gré aux Caisses Raiffeisen de se mettre au service de leurs membres pour l'obtention des crédits, et des communes pour la réalisation des œuvres de première urgence.

Par cette politique avisée, elles feront usage de l'épargne sagement réunie par les coopérateurs et elles lutteront de la manière la plus simple, mais scientifiquement la plus efficace qui soit, contre les dommages causés par l'inflation.

L'exercice de cette tâche, éminemment sociale vous mérite, avec l'intime satisfaction du devoir accompli, la reconnaissance du pays valaisan et la gratitude de ses autorités.

Communication du Secrétariat de l'Union suisse

A nos gérantes et à nos gérants

Vous avez l'occasion de compléter ou de créer sans frais la petite bibliothèque que devrait posséder chaque Caisse Raiffeisen.

Lors du grand déménagement de mai dernier, nous avons découvert une réserve trop bien cachée de livres et publications dont nous pouvons nous passer et que nous offrons *gracieusement* — jusqu'à épuisement des stocks — à toutes les Caisses affiliées qui en feront la demande soit pour leur bibliothèque, soit pour les membres des comités ou les sociétaires.

En voici la liste :

Les principes de Raiffeisen

exposés par le pionnier Traber

Ouvrage commémoratif du cinquantenaire de l'Union suisse des paysans, 1897 - 1947

Victor Raemy

Pionnier raiffeiseniste fribourgeois, 1956

Auguste Golay

Un grand Raiffeiseniste, 1969

Antoine Montavon

Pionnier raiffeiseniste jurassien, 1969

Alban Müller

conseiller national - Discours

Jean-Evangéliste Traber

Pionnier raiffeiseniste suisse, 1944

L'Union suisse des Caisses de crédit mutuel 1902 - 1952 Brochure historique

L'Union suisse des Caisses de crédit mutuel Mémoire historique sur ses vingt-cinq premières années 1902 - 1927

Les demandes éventuelles seront adressées à l'Economat de l'Union suisse.

-pp-

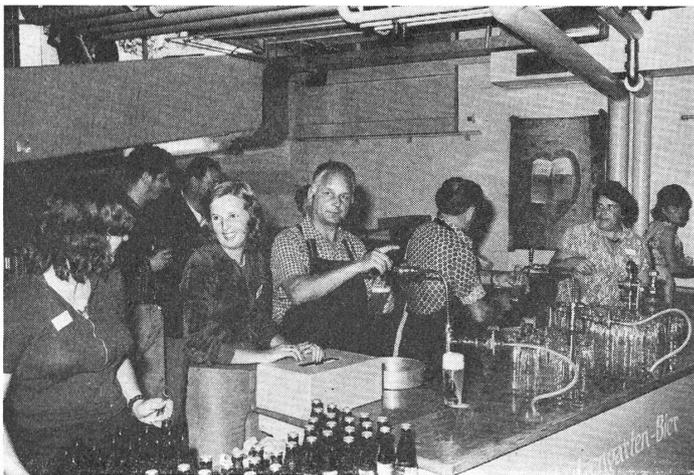
Derniers reflets de l'inauguration officielle du nouveau bâtiment de l'Union suisse à Saint-Gall

La journée des « Portes ouvertes »

La cérémonie d'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Union suisse, du 24 août dernier, organisée par la direction de l'Office de révision, était destinée aux représentants des autorités de la ville et du canton de Saint-Gall, aux membres des conseils supérieurs de l'Union et des comités de nos 21 Fédérations régionales ou cantonales. Comme nos lecteurs le savent, ce fut une belle réussite.

L'Union suisse n'est pas seulement la Banque centrale de notre mouvement. Elle béné-

ficie encore de l'appui d'une solide et fidèle clientèle locale et régionale. Il était donc équitable de convier à cette fête les Saint-Gallois de la ville et de la campagne. La direction de la Caisse centrale (désormais appelée Banque centrale) tenait à prouver qu'elle avait, elle aussi, en une si belle circonstance, le cœur sur la main. Annoncée à grand renfort de publicité, cette journée du 25 août également a connu le succès, puisque de 9 heures à 16 heures 5000 personnes firent le tour du propriétaire, conduites par de charmants collaborateurs (dames et messieurs) de la grande maison qui sacrifièrent



UN PEU D'ARITHMÉTIQUE

De 9 à 16 heures, 2400 chopes, cela fait, voyons...

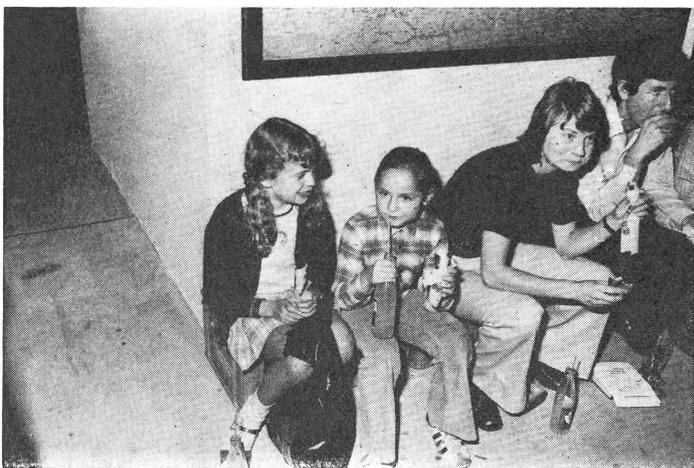
— 344 à l'heure

— 5,73 par minute. Pour les deux maîtres des cérémonies, délégués par la brasserie, la moyenne sera donc de

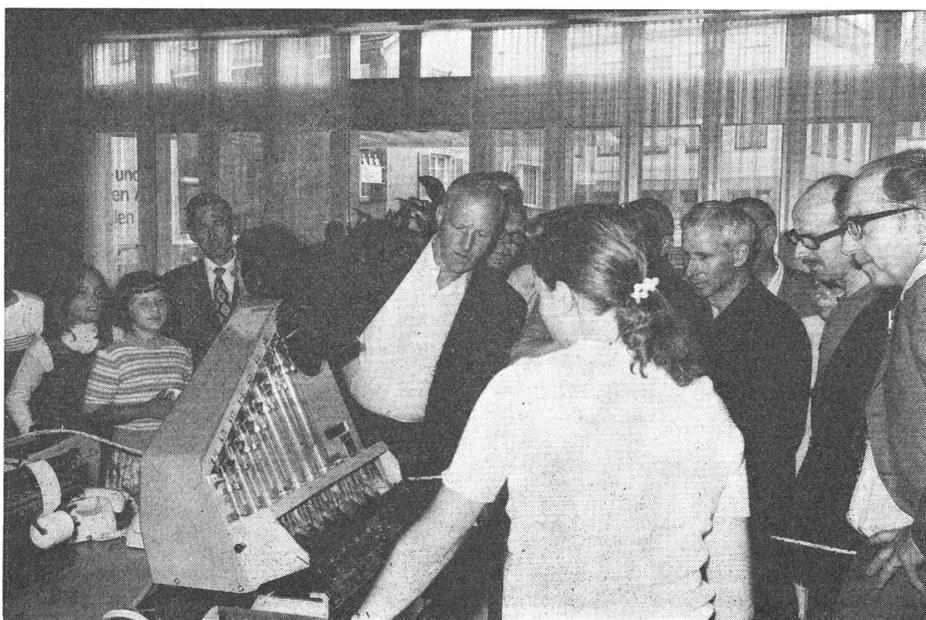
— 1,43 chope toutes les 30 secondes et cela durant 7 heures d'affilée.

Ce n'est pas le Pérou, certes, mais il faut le faire...

Ces Messieurs étaient, il est vrai, secondés par de souriantes collaboratrices de la Caisse centrale.



Tout l'espoir du monde... et de notre mouvement coopératif.



Quand l'électronique s'en mêle : trier et compter la monnaie devient un agréable délassement...

de bon cœur ce sixième jour de la semaine consacré habituellement au repos et à la détente.

Nos minces connaissances techniques, notre viscérale incompréhension de tout ce qui touche à la mécanique ou à l'électronique (on s'en fait vieux, ma foi !) épargneront à nos lecteurs la fastidieuse énumération de tous les locaux ouverts au grand public et du fonctionnement d'engins ou de machines les plus modernes qui constituent aujourd'hui un parc impressionnant. Disons simplement que chacun put se convaincre d'une chose : rien n'a été négligé pour que l'Union suisse des CAISSES RAIFFEISEN puisse améliorer sans cesse ses prestations de service, en partant, au rez-de-chaussée, de la machine électronique destinée à trier et à compter la monnaie, en poursuivant par l'inspection du 3^e étage du sous-sol où se trouve la Chambre forte ultra-moderne, avec ses 1400 safes, pour aboutir, enfin, au 5^e étage supérieur, au Centre mécanographique qui fonctionne maintenant à la satisfaction générale.

S'inspirant de la sentence saint-galloise « Chez nous, on préfère les longues saucisses aux brefs discours », les organisateurs offrirent une généreuse collation à leurs hôtes d'un jour, qui ne furent certainement pas déçus. Oyez plutôt ! Il a été servi :

900 litres de bière, saint-galloise naturellement, ce qui correspond à 2400 chopes de 4 dl.

2640 bouteilles de trois décis d'eaux minérales colorées, gazeuses ou non. Prosit !

3300 saucisses à rôtir, calibre « Kinderfest » (fête de la jeunesse saint-galloise).

3400 ramequins au fromage.

Tout cela fut apprécié dans un sous-sol transformé en cantine, et au son d'un orchestre champêtre. Tous les cœurs étaient à l'unisson...

Mais, la théorie de la saucisse ayant triomphé, trêve de considérations...

Les belles journées de l'inauguration sont désormais inscrites dans la petite histoire de notre mouvement. Heureux de pouvoir travailler dans des conditions idéales, le personnel de l'Union suisse s'efforcera, demain comme aujourd'hui et hier, de rendre le maximum de services aux Caisses affiliées, à leurs membres et adhérents ainsi qu'à la clientèle de la Caisse centrale.

-pp-

Tabacs

et cigares le kg.

Retour en cas de non-convenance.

Tabac populaire 11.90
 « Bureglück » 12.90
 « Montagnard » 14.50
 100 Brissagos 28.50
 200 Habana 23.70

Von Arx - Tabacs
 5013 Niedergösgen
 (Soleure)
 Tél. (064) 41 19 85



Le guichet pour voitures (le seul en ville de Saint-Gall) a été mis à la disposition de trois excellents gars de l'expédition, promus pour un jour « Maîtres Rôtisseurs »...



Au son d'un orchestre champêtre, tous les cœurs sont à l'unisson...

Visiteurs étrangers

Lors de la journée des « Portes ouvertes » du 25 août dernier, à Saint-Gall,

M. Marcel Jenny, directeur de l'Agence de Belfort de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

se présenta, accompagné de son épouse, à notre caissier principal, *M. Jean Enz*.

Fort démocratiquement et sans préavis, ils venaient directement de France visiter le nouveau bâtiment administratif de l'Union suisse, dont l'inauguration officielle avait été annoncée dans le « Messenger ». Car, nous devons ajouter que M. Jenny est un lecteur très régulier de notre journal.

Accompagné de *M. Jean Hiestand*, sous-directeur de la Caisse centrale, nos hôtes firent le tour du propriétaire et, nous pouvons ajouter encore, du connaisseur, puisque M. le directeur Jenny est aussi président d'une Caisse Raiffeisen florissante : en huit ans, la somme de son bilan a doublé le cap des 20 millions de francs français.

Nous avons été sensibles aux compliments et aux éloges faits à cette occasion par M. le directeur Jenny et nous le remercions très sincèrement de sa visite.

-pp-

Echelle des taux Comment établir un budget ?

Dans le « Messenger » d'octobre 1971 (page 162), nous avons proposé aux gérantes et aux gérants d'établir en fin d'année, au moment où les comités abordent le problème des taux, un budget pour l'exercice suivant.

Cette idée ne fut pas partagée d'emblée par tout le monde. Ainsi, un excellent gérant, professionnel à plein temps, diplômé d'une école supérieure de commerce, nous fit savoir que cette trouvaille était saugrenue. « On ne peut pas — ajouta-t-il — établir en décembre 1971 un budget pour

Aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées

OUVERTURE DES BUREAUX ET DES GUICHETS DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1973 AU MERCREDI 2 JANVIER 1974

L'Association saint-galloise des banques, dont l'Union suisse est membre, a pris les décisions suivantes auxquelles la Caisse centrale et l'Office de révision s'associent.

NOËL		BUREAUX ET GUICHETS
Vendredi	21 décembre 1973	ouverts comme d'habitude
Samedi	22 décembre 1973	ouverts jusqu'à 12 heures
Lundi	24 décembre ET	
Mercredi	26 décembre 1973	fermés
Jeudi	27 décembre 1973	reprise du travail
NOUVEL-AN		
Vendredi	28 décembre 1973	ouverts comme d'habitude
Samedi	29 décembre 1973	ouverts jusqu'à 12 heures
Lundi	31 décembre 1973	fermés
Mardi	1 ^{er} janvier 1974	fermés
dès mercredi matin	2 janvier 1974	reprise du travail

Veillez passer les demandes d'argent par téléphone AU MOINS deux heures avant la fermeture officielle lorsque les guichets ne sont ouverts que le matin et au plus tard en début d'après-midi les autres jours, afin de nous accorder le temps nécessaire à la confection des plis, aux inscriptions indispensables et à la remise à la poste.

UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN
Caisse centrale et Office de révision

« Ce monde qui nous entoure »

Quatrième concours international des jeunes organisé par les Caisses Raiffeisen de sept pays d'Europe

Nous rappelons aux gérantes et aux gérants de nos Caisses que l'ultime délai pour l'envoi à l'Union suisse des travaux et des réponses concernant les trois épreuves de ce concours expire le

vendredi 30 novembre 1973.

Le Secrétariat de l'Union suisse

1972, l'évolution future des divers postes du bilan étant en novembre ou décembre une équation à multiples inconnues ». Evidemment, on devra se baser sur des appréciations. Dans la règle, les bilans de nos Caisses augmentèrent de façon régulière et harmonieuse au cours des dernières années. Si les exercices 1971 et 1972 ont bouclé par un excédent de capitaux frais de 500 000 francs environ, on pourra sans grands ris-

ques, tabler sur un accroissement de 450 à 500 000 francs pour 1973.

A la demande de plusieurs gérants et de quelques comités fédératifs, nous présentons aujourd'hui un modèle de budget. Les chiffres figurant sous la rubrique « Etat au 31 décembre 1972 » ne sont pas fantaisistes. Ils sont tirés du bilan d'une Caisse Raiffeisen qui gère quelque 12 millions de francs de capitaux.

Budget 1973 de la Caisse de crédit mutuel de Riantmont

Charges	Etat au 31/12/1972 fr.	Taux 1972	Budget 1973 fr.
<i>Intérêts</i>			
Partis sociales	55 000.—	5 %	2 700.—
Dépôts d'épargne ordinaires	5 000 000.—	4 ¼ %	212 500.—
Epargne des jeunes	400 000.—	5 ¼ %	21 000.—
Epargne du 3e âge (plus de 65 ans)	630 000.—	5 ½ %	34 600.—
Comptes de dépôts ordinaires	40 000.—	4 ¼ %	1 700.—
Comptes de dépôts « B »	30 000.—	4 ¾ %	1 400.—
Obligations	4 343 000.—	5,1 %	221 500.—
		(moyenne)	521 500.—
Comptes courants à vue	530 000.—	1 ½ %	7 950.—
Comptes courants à terme	20 000.—	4 ¾ %	950.—
Dette à la Caisse centrale	100 000.—	5 ¼ %	5 200.—
Total			509 500.—
<i>Frais généraux</i>			
Administration	30 000.—	+ 8 % allocation renchérissement et 5 % aug- mentation salaire de base	34 000.—
Contributions aux institutions de prévoyance	1 500.—	4 ½ % AVS/ AI nouveau ; 6 % Caisse de retraite	3 400.—
Frais généraux et de bureau	20 000.—	+ 8 % renché- rissement	21 600.—
Impôts	10 000.—	ensuite amélio- ration du béné- fice	13 000.—
Amortissement du mobilier	3 000.—		3 000.—
Amortissement de l'immeuble	2 000.—		2 000.—
Réserve pour jubilé	—.—	nouveau	2 000.—
Réserve pour risques de pertes	2 000.—		2 000.—
Charges totales			590 500.—

Produits	Etat au 31/12/1972 fr.	Taux 1972	Budget 1973 fr.
<i>Intérêts</i>			
Hypothèques 1er rang	7 817 000.—	5 ¼ %	410 400.—
Hypothèques 2e rang	130 000.—	5 ½ %	7 150.—
Comptes courants débiteurs	773 300.—	5 ½ %	42 500.—
Avances aux communes	1 200 000.—	5 ½ %	66 000.—
Prêts à terme	630 000.—	5 ½ %	34 600.—
Compte à vue à l'Union	200 000.—	1 %	2 000.—
Placements à terme à l'Union	650 000.—	4,9 %	31 850.—
		(moyenne)	6 000.—
Partis sociales à l'Union	120 000.—	5 %	6 000.—
Commissions	10 000.—	estimation	12 000.—
Total des Produits			612 500.—
Total des charges			590 500.—
Bénéfice 1973, selon budget			22 000.—

Si l'on admet que la somme du bilan augmentera d'un million de francs en 1973, comme cela fut le cas en 1971 et 1972, l'excédent net du compte d'exploitation (⅓ % de la somme du bilan) devrait être de 39 000 francs environ.

Nous avons ainsi la situation suivante :

Bénéfice normal pour 1973	fr. 39 000.—
Bénéfice présumé, selon budget	fr. 22 000.—
Insuffisance de bénéfice pour 1973	fr. 17 000.—

Afin d'assurer l'alimentation rationnelle du fonds de réserve, le gérant proposera, lors de la prochaine séance commune des deux conseils, d'augmenter d'un quart pour cent le taux des hypothèques 1er rang, ce qui entraînera une amélioration du rendement de 19 500 francs environ.

Nous aurions alors :

Bénéfice présumé selon budget	fr. 22 000.—
Amélioration à la suite de l'adaptation du taux des hypothèques 1er rang	fr. 19 500.—
	fr. 41 500.—
Bénéfice normal	fr. 39 000.—
Marge de manœuvre ou de sécurité	fr. 2 500.—

Riantmont, le 18 décembre 1972,

Ce budget ne permet pas d'évaluer, au franc ou au centime près, le bénéfice du prochain exercice, nous le savons.

Dans le cas de la Caisse qui nous a fourni les données ci-dessus, son gérant nous a confié que sans l'établissement de ce budget, les comités auraient maintenu sans changement tous les taux débiteurs. Or, les calculs faits confirment la nécessité d'une adaptation du taux hypothécaire.

Le temps et le travail consacrés à l'établissement de ce budget ne sont pas perdus. Les décisions pourront être prises en tenant bien compte de la situation réelle de l'institution et des besoins du moment.

—pp—

Lisez
et faites lire
«votre journal»
Le Messenger
Raiffeisen

Communiqués de l'Association suisse des banquiers

Envoi de billets de banque par la poste en Italie

La Direction générale de l'Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses, département des postes, section du service étranger, nous prie de rappeler à nos membres que les envois par poste en Italie contenant de l'argent-métal, des billets de banque et des papiers-valeur au porteur ainsi que du platine et de l'or ne sont pas autorisés.

Les PTT nous écrivent ce qui suit à ce sujet :

« A plusieurs reprises, durant les derniers mois, des lettres recommandées et des lettres avec valeur déclarée de banques suisses contenant des billets de banque pour l'Italie ont été volées ou égarées. La « liste des objets interdits » remise aux services postaux membres de l'Union postale universelle et qui renseigne, par pays, sur les objets interdits ou tolérés sous réserve, contient également depuis plusieurs années l'interdiction suivante donnée par l'Administration postale italienne :

1. *Directives concernant les envois de lettres :*
« objets interdits à l'importation : monnaies de toute espèce ».

2. *Directives pour l'envoi de paquets :*
« objets interdits à l'importation pour d'autres raisons : monnaies métalliques, billets de banque et valeurs au porteur ».

Les directives internationales sont données sous une forme résumée dans les prescriptions générales de service suisses A 28 (Prescriptions concernant l'importation et l'exportation dans le service postal international).

« Les envois d'argent métal, de billets de banque et de papiers-valeur au porteur ainsi que des objets en platine ou en or sont interdits. »

Selon les expériences faites jusqu'à présent les irrégularités constatées concernent presque exclusivement les envois bancaires. Par conséquent nous vous prions de rappeler à vos membres les prescriptions ci-dessus, afin de les protéger de même que leurs assureurs, contre des pertes et des désagréments.

Suisse : Faux billets de 500 francs

La Banque nationale suisse nous prie de vous transmettre le communiqué suivant qu'elle a publié le 4 octobre 1973 concernant l'apparition d'un faux billet de 500 francs :

« Quelques faux billets de 500 francs, que seule une attention particulière permet de distinguer des véritables, ont été mis en circulation à Bâle. Il s'agit donc d'une falsification dangereuse.

Signes particuliers de la contrefaçon :

1. Le fil métallique manque, il a cependant été habilement imprimé sur les deux faces du billet. Le fil métallique introduit dans les bons billets provoque un épaississement du papier, perceptible à main nue.

Cet épaississement manque dans la contrefaçon.

2. Le papier des faux billets est au toucher plus mou que celui des vrais. Lorsque l'on agite les billets, la résonance des faux est assourdie alors que celle des vrais est claire et aiguë.

3. Au verso (fontaine de jouvence), la différence de teinte entre le fond et la prairie est faible (les deux sont bruns). La couleur de la prairie des vrais billets est manifestement rose clair.

4. Au verso de la contrefaçon, la partie claire de la fontaine est couverte de points qui disparaissent peu à peu vers la droite alors que sur l'original ce sont de fines lignes, il n'y a pas de points.

5. Toujours au verso, à droite, les cheveux des femmes sont plus grossièrement dessinés et de ce fait ont moins de relief que l'original.

Les contrefaçons trouvées jusqu'à présent sont datées du 15 janvier 1969. Les séries et les numéros sont différents. »

Les fonds propres des Caisses Raiffeisen suisses

L'article 4 de la loi fédérale sur les banques impose à tous les établissements financiers du pays une proportion appropriée « entre le montant de leurs fonds propres et celui de l'ensemble de leurs engagements ». Pour nos Caisses Raiffeisen, ces fonds propres sont constitués par le capital social et les réserves. En tant que sociétés coopératives, elles peuvent y ajouter 50 % du montant de l'engagement souscrit par les sociétaires, conformément à l'article 840, 2e alinéa du Code des obligations qui dit notamment ceci :

« Lorsque la société est de celles qui, en dehors de la responsabilité frappant la fortune sociale, imposent à leurs membres une responsabilité personnelle ou

des versements supplémentaires... »

Aux termes des statuts actuels, les membres de la Caisse Raiffeisen s'engagent à effectuer des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de cinq fois le montant de la part sociale de 200 francs, ce qui revient à dire qu'elle peut ajouter aux fonds propres réels un supplément de 500 francs par sociétaire.

Nos Caisses Raiffeisen suisses, prises dans leur ensemble, observent-elles ces prescriptions légales ?

Selon le rapport annuel de 1972 de l'Union, l'état de leurs fonds propres se présentait de la manière suivante lors du dernier bouclage :

Fonds propres existants au 31 décembre 1972

fr. 33 566 000.—	capital social, fr. 200.— par sociétaire = 0,55 % du bilan (0,59 % en 1971)
fr. 216 175 000.—	réserves = 3,52 % du bilan (3,68 % en 1971)
fr. 249 741 000.—	= 4,07 % du bilan (4,27 % en 1971)

A ce montant, il y a lieu d'ajouter, conformément au règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques : 50 % du montant des versements supplémentaires fixés par les statuts et que les sociétaires pourraient être tenus de verser = 1,64 % du bilan (1,71 % en 1971)

fr. 350 457 000.—	total des fonds propres = 5,70 % du bilan (5,98 % en 1971)
-------------------	--

Fonds propres exigibles :

fr. 289 480 000.— conformément aux prescriptions en vigueur.

Les exigences légales sont ainsi amplement satisfaites. On s'efforcera néanmoins, à l'ave-

nir encore, d'assurer une alimentation des fonds propres réels correspondant à l'extension de la somme des bilans. Car, même si le minimum légal est atteint grâce à un supplément de 500 francs par coopérateur, il convient de ne pas oublier qu'un volume

DÉLAI POUR LE REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT ANTICIPÉ DES PERSONNES MORALES

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1970 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 20 décembre 1973 au plus tard, afin qu'elles puissent être vérifiées et transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit de remboursement pour les intérêts de 1970 s'éteint le 31 décembre 1973.

A cette occasion, nous prions les caissiers, qui envoient leur demande directement à l'Administration fédérale des contributions, de bien indiquer sur la formule non pas le numéro de chèques postaux de l'Union, mais celui de la Caisse expéditrice.

adéquat de fonds propres effectifs donne à nos bilans cette consistance qui éveillera et renforcera la confiance des déposants et des clients tout en atténuant la responsabilité solidaire des membres. Par ailleurs, son rendement, libre de toute charge d'intérêt, peut être entièrement affecté à l'élargissement et à l'amélioration des prestations de service.

Contrairement à une opinion encore assez répandue jusque dans nos rangs, le fonds de réserve n'est donc par un poids mort, un capital inutile qui dort dans un fond de tiroir, c'est bel et bien une fortune coopéra-

tive, sociale, qui permet de donner du « corps » à notre idéal coopératif.

Exception faite des conditions appliquées aux bons de caisse, en augmentation depuis la fin septembre, la stabilisation de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux en 1973 ne doit pas nous faire perdre de vue l'aggravation des charges causées par les placements du public intervenue au cours des dernières années et qui se prolongera encore tout au long des prochains exercices. Le petit tableau qui suit convaincra une fois de plus nos gérants de la nécessité de suivre l'évolution de très près.

Fonds confiés en fonction de l'intérêt bonifié

Taux	Caisse d'épargne		Comptes de dépôts		Obligations	
	1971	1972	1971	1972	1971	1972
			(en milliers de francs)			
2½%			55			
2¾%			258	192		
3%			184	478		
3¼%						
3½%			162	37	290	83
3¾%	1 392		5 150	335	422	379
4%	477 918	666 342	37 435	23 291	697	94
4¼%	1 656 242	2 112 094	148 895	216 615	906	370
4½%	1 052 514	889 236	38 930	42 250	12 454	6 215
4¾%	12 973	8 652	23 763	55 388	38 052	33 023
5%			28 765	31 960	475 228	455 378
5¼%			1 588	1 996	167 483	235 066
5½%			5 300		149 636	181 561
5¾%			115		201 031	205 033
6%					95 381	95 075
	3 201 039	3 676 324	290 600	372 542	1 141 580	1 212 277

Epargne : face à un fléchissement de 170 millions de francs, en nombre rond, du capital bénéficiant du 4 ½ % et du 4 ¾ % — ce dernier taux devant être considéré comme exceptionnel — nous trouvons une progression presque triple de celui pour lequel il fallut concéder l'an dernier 4 ¼ % et qui représentait, à fin 1972 57,4 % du capital-épargne total, contre 51,7 % en 1971.

Obligations : il y a un tassement certain des soldes des capitaux « très chers », soit de ceux qui demandent du 5 ¾ % et du 6 %. En contrepartie, les obligations relativement avantageuses (aux taux de 3 ½ à 4 ½ %) rétrogradent de 12,4 à 7 millions de francs.

La hausse du taux des obligations admise en septembre dernier par la Banque nationale suisse obligera la plupart de nos Caisses à réintroduire le 5 ½ % et le 5 ¾ % en fin d'exercice.

Cette évolution mettra une sourdine aux discussions roulant sur une baisse éventuelle des taux débiteurs. Espérons qu'elle n'obligera pas les banques à une adaptation trop brusque du taux hypothécaire. Faible espoir...

En fin d'année, les Caisses affiliées recevront les directives habituelles de l'Union concernant l'établissement de l'échelle des taux.

-pp-

Communiqué du service de l'Economat

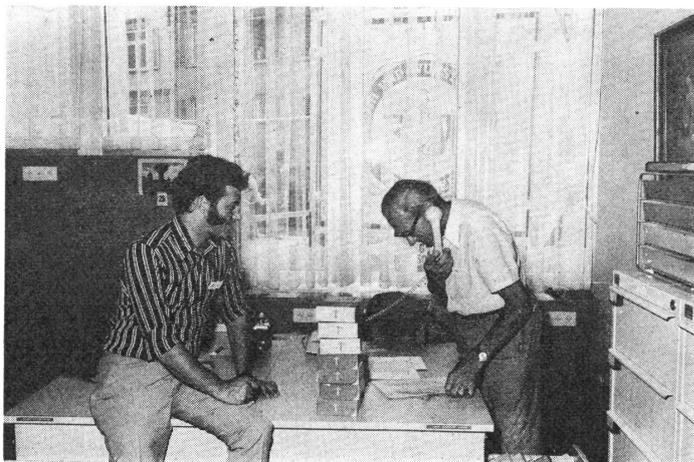
Formule G 211 A

Ordre de bonification grand format (A4)

Nous nous permettons de rappeler aux gérants que le service des fournitures tient

à leur disposition une formule d'ordre de bonification, format A 4 (papier à lettre ordinaire) permettant de grouper onze ordres sur la même feuille.

Le double, muni du sceau de la Caisse et signé par le gérant, tient lieu de confirmation et d'avis de débit.



P.S. Nous tenons à cette occasion à rendre hommage à deux excellents collaborateurs, qui œuvrent dans l'ombre, mais avec beaucoup de zèle et d'amour de la chose, pour le bien des Caisses affiliées : MM. Bernard Kühne (au téléphone) et Eugène Biedermann, respectivement chef et sous-chef de l'Economat. Leur ambition : bien servir leurs « clients ». Un vœu pie, en leur nom : chers gérants et gérantes, n'attendez pas au dernier moment pour passer vos commandes car, en ce siècle de bougeotte et de stress, tout le monde est toujours très pressé. -pp-

Le carnet d'adresses concernant le « Messenger Raiffeisen »

1. Les communications, manuscrites, etc., concernant la rédaction du journal sont adressés directement au rédacteur de la façon suivante :

M. Paul Puipe, rédacteur
du « Messenger Raiffeisen »
Case postale 747,
9001 Saint-Gall.

2. En revanche, toutes les communications relatives au service du journal (mutations dans la liste des abonnés, demandes d'envoi de listes pour contrôle, etc.), seront faites à l'adresse de l'Union suisse :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
Case postale,
9001 Saint-Gall

qui les transmettra à l'employée chargée de ce travail.

Le Messenger Raiffeisen.

Le coin du français

Prépositions et... autres choses !

Un ami qui, comme moi, aime regarder les sports à la télévision ou en écouter le déroulement à la radio se dit scandalisé par le français de certains commentateurs. Hélas ! Je dois dire qu'il a en grande partie raison. Je ne signalerai aujourd'hui que la manie ou même le tic de commentateurs de notre radio nationale, qui par ailleurs ont de grandes qualités, de n'utiliser presque exclusivement que la préposition *pour* dans leurs reportages. On n'entend ainsi que des phrases telles que : « Chevet passe le ballon *pour* Rivier, R. l'envoie *pour* D., D. dévie *pour* R., R. donne *pour* L. etc. ». Qu'on me comprenne bien ! Cet emploi de *pour*, dans les exemples cités, n'est pas incorrect. Mais, employé à toutes les sauces, il devient ridicule et pédant. Pourquoi ne pas utiliser simplement la préposition *à* qui, même si elle est banale, est la plus normale ? Et personne ne sera vexé d'entendre exceptionnellement *pour* ou même *vers* qui sont également corrects. Mais tout cela, comme bien d'autres choses, est une affaire de bon goût !

Quand on écrit, la première condition est de connaître le sens des mots employés. Je viens de lire dans un journal romand la phrase suivante : « Les *perspectives* de découvrir des gisements sont *certaines* ». Une « perspective » ne peut pas être certaine. Le mot est synonyme de « possibilité, probabilité ». Une perspective est donc bonne ou mauvaise, favorable ou défavorable.

Le même journal écrit un peu plus loin : « ils cherchent ce qui est *criticable* dans la société actuelle ». Rappelons au rédacteur responsable que la forme correcte est « *critiquable* » et que, à part criticisme, tous les mots de cette famille s'écrivent avec « *qu* ».

Que veut dire le correspondant accrédité qui câblait dernièrement de Moscou : « Les Soviétiques veulent *conforter* leurs positions » ? Pense-t-il peut-être à « rendre confortable » ? En tout cas le verbe conforter

n'existe pas en français et je crois plutôt que le journaliste en question voulait simplement dire que les Soviétiques veulent *renforcer* leurs positions !

Attention ! On écrit : « les roues *avant*, les feux *arrière* (sans s) ». Les mots « avant » et « arrière » ne sont pas adjectifs. Il faut sous-entendre « de l'avant, de l'arrière », ou « qui sont en avant, en arrière ».

Ne confondons pas *temporaire* et *temporel*. « Temporaire » veut dire : « qui est limité dans le temps ». Ainsi j'écrirai : « ces restrictions sont *temporaires*, la fermeture *temporaire* des bureaux ». « Temporel » signifie : « qui appartient au temps, qui n'est ni éternel, ni spirituel » : « les biens *temporels* ne sont pas tout ».

Un lecteur du « *Messenger* » a des hésitations au sujet de l'emploi de *tellement*. Cet adverbe peut remplacer *si* ou *tant*. « Il travaille *tellement* (= *tant*) qu'il tombera certainement malade » ; « il est *tellement* (= *si*) prudent qu'on ne peut le surprendre ». Avec un substantif, il est plutôt d'usage familier mais cependant correct : « nous avons *tellement* froid, il a *tellement* d'argent ». Les tournures « nous avons *si* froid, il a *tant* d'argent » sont donc à préférer.

Ov

L'esprit des autres

— Mon numéro est non seulement inédit il est tout simplement sensationnel, déclare l'artiste qui se présente au directeur d'un cirque ambulancier. Du haut d'une tour de 10 mètres, je saute dans une bouteille de 2 litres.

— Ça va, ça va, rétorque le directeur. Comment voulez-vous glisser dans le goulot d'une bouteille de 2 litres ?

— C'est bien simple, répond notre artiste : avec un entonnoir.

La rationalisation est à l'ordre du jour. Et le bon « *Larousse* » nous donne la définition suivante du verbe rationaliser : « rendre plus efficace et *moins coûteux* un processus de production ». Gérant d'une petite Caisse, rétribué sur la base du nombre d'inscriptions dans les journaux, vous pouvez rationaliser en réduisant à une seule écriture les opérations ci-dessus, soit :

Caisse, sorties (avoir)
Compte courant Union doit fr. 3 500.—

Regardons maintenant à la loupe les arguments invoqués par les adeptes de la « longue formule » préconisée par votre collègue.

Si ce chèque n'est pas couvert, dit-on, l'Union le renverra à la Caisse et nous aurons alors sur son compte courant une écriture à annuler, ce qui n'est pas agréable.

Retenons d'abord cette mesure de précaution : avant de payer au comptant un chèque présenté par un inconnu ou par une personne qui ne dispose d'aucune réserve à la Caisse sous forme de dépôt ou de crédit, *vous devez* vous renseigner, par téléphone, auprès de la banque sur laquelle il a été tiré. Demandez toujours le nom de l'employé qui vous répond. Ce n'est que lorsqu'il vous aura déclaré, en jargon bancaire, que ce chèque est « bon » — donc que le tireur dispose de la couverture nécessaire — que vous pourrez verser les fonds. Les personnes inconnues devront présenter une pièce d'identité officielle valable. Le chèque sera acquitté (endossé) par le bénéficiaire lui-même, donc pas par sa femme ou par un fils. Les frais de téléphone et de port seront à la charge du bénéficiaire. Car, pour profiter pleinement du « Bon à tirer » reçu, le chèque doit être transmis *immédiatement* à l'Union suisse.

Il faut toujours faire preuve de la plus grande prudence envers les inconnus qui sollicitent un paiement au comptant en dehors des heures de bureau des banques, par exemple le soir ou le samedi. Exception faite des tout bons clients de la Caisse — et cela seulement pour de petits montants — *ne jamais rien verser sans s'être préalablement renseigné auprès du tiré* (banque).

Le compte « Divers » ne vous dispense pas de faire une correction éventuelle sur le compte courant de l'Union suisse pour le cas — très rare, il est vrai — où un chèque est retourné, faute de couverture. En effet, l'avis de crédit de la Caisse centrale est expédié à la Caisse affiliée par retour du courrier, donc avant la réception de la coupure par la banque sur laquelle elle est tirée. C'est la raison pour laquelle ces avis portent la mention « sauf bonne fin ». En général, lorsque l'avoir ou le crédit d'un client ne permet pas d'honorer sa signature, la banque prend d'abord contact avec le tireur et l'invite à fournir la couverture utile dans un très bref délai, de vingt-quatre ou quarante-huit heures. Ce n'est pas seulement un service qu'elle veut ainsi lui rendre, mais encore une mesure propre à assurer la qualité de son image de marque. Un établissement financier sérieux n'apprécie guère devoir retourner un chèque, faute de couverture. Si celle-ci n'est

Pour vous, M. le Gérant...

A M. F. à V.

Chèque à l'encaissement

« Quelles écritures dois-je passer dans mes livres lorsque j'ai payé au comptant la contre-valeur d'un chèque tiré sur une banque ? Néophyte en comptabilité, j'ai demandé conseil au collègue de la coopérative voisine. Il me propose la solution suivante :

- a) Au moment du paiement du chèque :
Caisse, sorties (avoir) fr. 3 500.—
Compte courant « Divers », doit fr. 3 500.—

- b) A réception de l'avis de crédit de l'Union suisse :

Caisse, doit et avoir fr. 3 500.—
Compte courant, Union suisse, doit fr. 3 500.—
Compte courant, Divers, avoir fr. 3 500.—

Je trouve cela un peu compliqué. Et vous ? »

Nous répondrons laconiquement : « Nous aussi ».

pas donnée dans le délai imparti, le chèque prendra néanmoins le « chemin du retour » et vous sera renvoyé par l'entremise de l'Union. Vous aurez entre-temps passé les écritures prévues au paragraphe b) ci-dessus, soit à réception de l'avis de crédit. La correction sur le compte de l'Union ne pourra pas être évitée.

Tout chèque qui n'est pas présenté dans les vingt jours à la banque sur laquelle il est tiré, est passible d'un droit de timbre de 5 centimes par centaine de francs. Lors du paiement au comptant d'un chèque on vérifiera toujours la date d'émission et l'on ajoutera à celle de l'encaissement à la Caisse les jours nécessaires pour le reste du parcours : envoi à l'Union, puis à la banque. Ne pas oublier de tenir compte des fins de semaine et des jours fériés. Si le temps à disposition ne permet plus la présentation *au tiré* dans les vingt jours, on déduira d'emblée la contre-valeur de ce droit. Pour un chèque de fr. 4 101.— on comptera quarante-deux fois 5 centimes.

A M. G. S. à M.

Radiation d'une cédule hypothécaire au registre foncier

Vous nous demandez de vous faire parvenir une dizaine de formules « Demande de radiation au registre foncier d'une cédule hypothécaire remise en nantissement ».

Précisons que la formule de radiation varie d'un canton à l'autre. Dans certaines régions, elle peut être apposée directement sur le titre. Ailleurs, notamment pour les obligations hypothécaires, il faut remplir une formule ad hoc. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas ces formules en stock et nous prions les Caisses, là où elles sont exigées, de se les procurer directement au registre foncier.

Dans le cas que vous nous soumettez, il y a une légère confusion. Lorsqu'un nantissement est levé, la cédule ne doit pas forcément être radiée. Dans la plupart des cas, son propriétaire tient à conserver son papier-valeur qu'il pourra utiliser plus tard, en cas de besoin. Vous ne devez donc pas faire une radiation, mais simplement la levée du nantissement constitué à l'époque. Cela interviendra sous forme de lettre rédigée à peu près dans ce sens :

« Nous référant à votre confirmation du ... (Réf. X/Ky) concernant le nantissement de la cédule hypothécaire du ... de fr. de M., nous vous informons que le nantissement constitué à l'époque en faveur de notre Caisse a été levé. »

La cédule sera rendue à son propriétaire moyennant quittance. A cette occasion, on le rendra attentif au fait qu'il détient désormais un papier-valeur qui garde toute sa valeur tant qu'il n'a pas été radié au registre foncier et qui doit, de ce fait, être soigneusement conservé ! Pour le cas où il est sûr de n'en avoir plus emploi, il ne le détruira pas avant

de l'avoir présenté au registre foncier pour radiation.

A M. X. (pour ne viser personne)

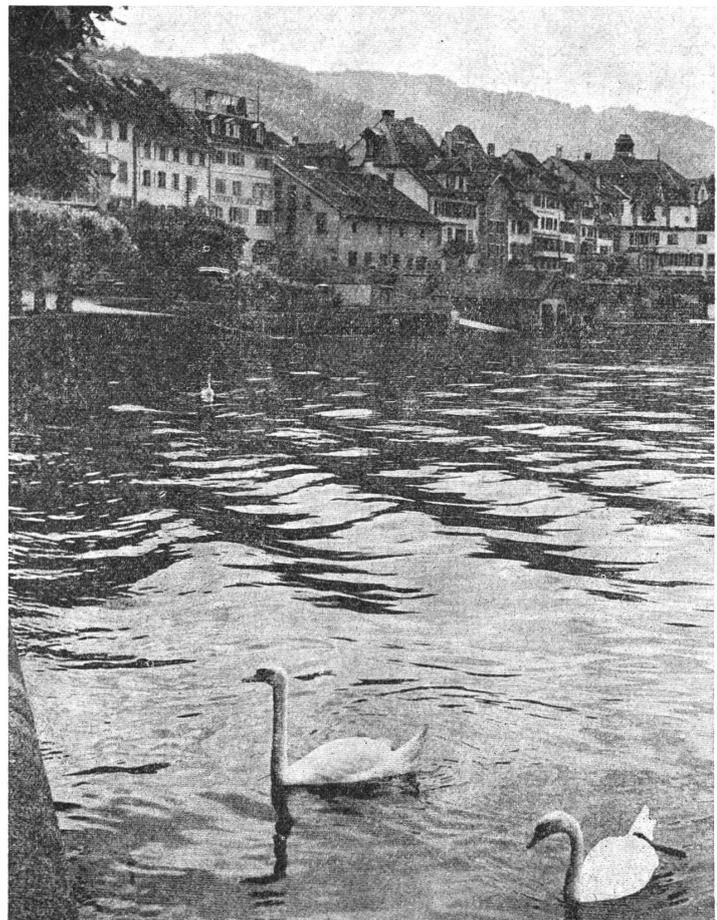
Conférence et assemblée générale de la Caisse Raiffeisen

Nous avons reçu le petit billet que nous transcrivons ici : « Lors de la séance des deux comités réservée à l'organisation de notre assemblée générale, une vive discussion s'est engagée à la suite d'une proposition faite par notre secrétaire, qui veut absolument que nous fassions *chaque année* appel à un conférencier pour « corser » — qu'il dit — le programme de la soirée. Je dois ajouter que ce collègue se prend pour un érudit depuis qu'il est membre d'une vague guilde du livre. Je ne suis pas d'accord avec lui, étant d'avis que nos assemblées, composées de paysans, d'ouvriers et d'employés, doivent être consacrées entièrement aux affaires de la Caisse. Nos présidents et notre caissier présentent d'excellents rapports, assez longs du reste. Les gens ont aujourd'hui l'occasion de se faire « conférer » ailleurs (TV, radio, etc.) sans qu'il soit nécessaire de prolonger indéfiniment nos réunions, au détriment de la partie récréative qui contribue mieux qu'une

savante parlote sur la chute du dollar ou l'environnement à resserrer les liens qui doivent unir nos coopérateurs. Si l'on veut à tout prix de « l'intellectuel » que l'on fasse alors appel à un collaborateur de l'Union pour un exposé sur des problèmes et des questions pratiques, qui nous concernent directement ».

Nous commencerons par la dernière suggestion faite. L'Union ne peut pas s'engager à déléguer des collaborateurs à des assemblées ordinaires, sauf dans des cas spéciaux : « jubilé » d'un dirigeant particulièrement méritant, étude d'un problème crucial etc. Le personnel à notre disposition permet tout juste de répondre aux demandes adressées à l'occasion des anniversaires classiques : 25^e, 50^e, 60^e. N'oublions pas que nos représentants font tous plus ou moins partie de l'équipe des « gens du voyage » et qu'ils doivent s'absenter fréquemment durant la semaine. Ces réunions ont lieu de préférence le vendredi ou le samedi soir, souvent encore le dimanche. Les réserves de forces physiques de nos collaborateurs ne sont pas inépuisables. Ils ont également droit, eux aussi, à un minimum de vie familiale ou même de vie normale tout court.

En ce qui concerne le principe même de la conférence, on peut en toute bonne foi être



Zoug. La vieille ville.

d'avis partagé. Il faut tenir compte — comme le laisse entendre notre correspondant d'une façon assez expressive — de l'auditoire auquel elle est destinée, des occasions de la population du lieu d'entendre en cours d'année à la ville voisine de bonnes conférences. Quelle que soit la décision prise, cette adjonction à l'ordre du jour ne se fera pas au détriment de la partie administrative. Les rapports présidentiels et l'exposé du caissier ne doivent pas être sacrifiés ou mutilés.

Il y a naturellement une nuance entre la conférence organisée par le Cercle X et celle prévue par les comités de la Caisse Raiffeisen. On peut — mais on ne doit pas forcément — écouter la première. En revanche, notre qualité de sociétaire-coopérateur responsable nous dicte le devoir d'assister à la seconde manifestation et nous oblige, moralement du moins et par ricochet, à écouter une conférence dont le thème peut nous laisser parfaitement indifférent. La Caisse Raiffeisen doit

avoir l'ambition de contribuer à l'épanouissement de l'intellect de ses adhérents sans aller toutefois jusqu'à leur administrer de force une potion qui risque de ne pas être très goûtée.

Nous sommes convaincu que nos comités sauront trouver partout la bonne formule, celle qui donnera satisfaction aussi bien aux érudits qu'aux gastronomes et autres amateurs de « puissantes » parties de cartes.

-pp-

Bilan de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 septembre 1973

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux	11 864 063.35	Engagements en banque à vue	2 039 246.57
Avoirs en banque à vue	1 068 692.17	Avoirs des Caisses affiliées à vue	299 120 756.45
Avoirs en banque à terme		Avoirs des Caisses affiliées à terme	1 073 435 000.—
dont fr. 192 000 000.—		Créanciers à vue	13 313 196.20
échéant dans un délai de 90 jours	222 628 000.—	Créanciers à terme	
Avances aux Caisses affiliées	82 437 816.71	dont fr. 549 149.30	
Effets de change et papiers monétaires		échéant dans un délai de 90 jours	789 149.30
dont fr. 22 800 000.—		Dépôts d'épargne	37 279 283.44
de bons du trésor et rescriptions	32 513 232.50	Carnets de dépôts et de placement	8 431 614.12
Comptes courants débiteurs en blanc	1 293 636.75	Obligations de caisse	27 272 000.—
Comptes courants débiteurs gagés		Prêts sur lettres de gage	4 000 000.—
dont fr. 36 404 542.80		Acceptations et billets à ordre	—.—
garantis par hypothèques	39 855 319.45	Autres passifs	48 796 069.38
Avances et prêts à terme fixe gagés			
dont fr. 2 901 561.20		Fonds propres	
garantis par hypothèques	4 642 409.35	Parts sociales	fr. 49 000 000.—
Crédits en compte courant et prêts		Réserves	fr. 16 100 000.—
à des collectivités de droit public	263 005 452.94	Solde du compte	
Placements hypothécaires	302 126 464.20	de profits et pertes	fr. 126 736.71
Fonds publics et titres	591 799 186.15		65 226 736.71
Participations permanentes	1 622 021.—		<u>1 579 703 052.17</u>
Immeubles à l'usage de la banque	11 021 165.—		
Autres immeubles	871 832.85	Avals et engagements par cautionnement	8 985 311.94
Autres actifs	12 953 759.75		
	<u>1 579 703 052.17</u>		

SWISS CHEQUES

La carte SWISS CHEQUE — qui sert de pièce d'identité — est renouvelée chaque année.

Pour le 1^{er} janvier prochain, les banques — et les Caisses Raiffeisen — ayant introduit le SWISS CHEQUE délivreront de nouvelles cartes aux titulaires de comptes.

**LES CARTES-CHEQUES AU MIL-
LÉSIME 1973 NE SERONT DONC
PLUS VALABLES.**

Les commerces, entreprises et banques qui acceptent ou encaissent les SWISS CHEQUES contrôleront toujours l'année d'émission de cette pièce d'identité.

Le Secrétariat de l'Union

L'aide au développement Suisse - Rwanda par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Un accord sur l'aide au développement par la fondation d'institutions d'épargne et de crédit selon le système Raiffeisen a été conclu le 7 décembre 1972 à Berne entre les gouvernements rwandais et suisse. Simultanément le gouvernement fédéral et l'Union suisse ont passé un contrat qui confie à cette

dernière la charge de préparer la création de ces organisations avec la coopération de collaborateurs suisses et rwandais. Au nom du gouvernement rwandais, ces conventions ont été signées par M. Augustin Munyaneza, ministre des affaires étrangères, pour la Suisse par M. l'ambassadeur Marcuard, délégué à la coopération technique du Département politique fédéral et M. A. Edelmann, directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Pour tous vos imprimés

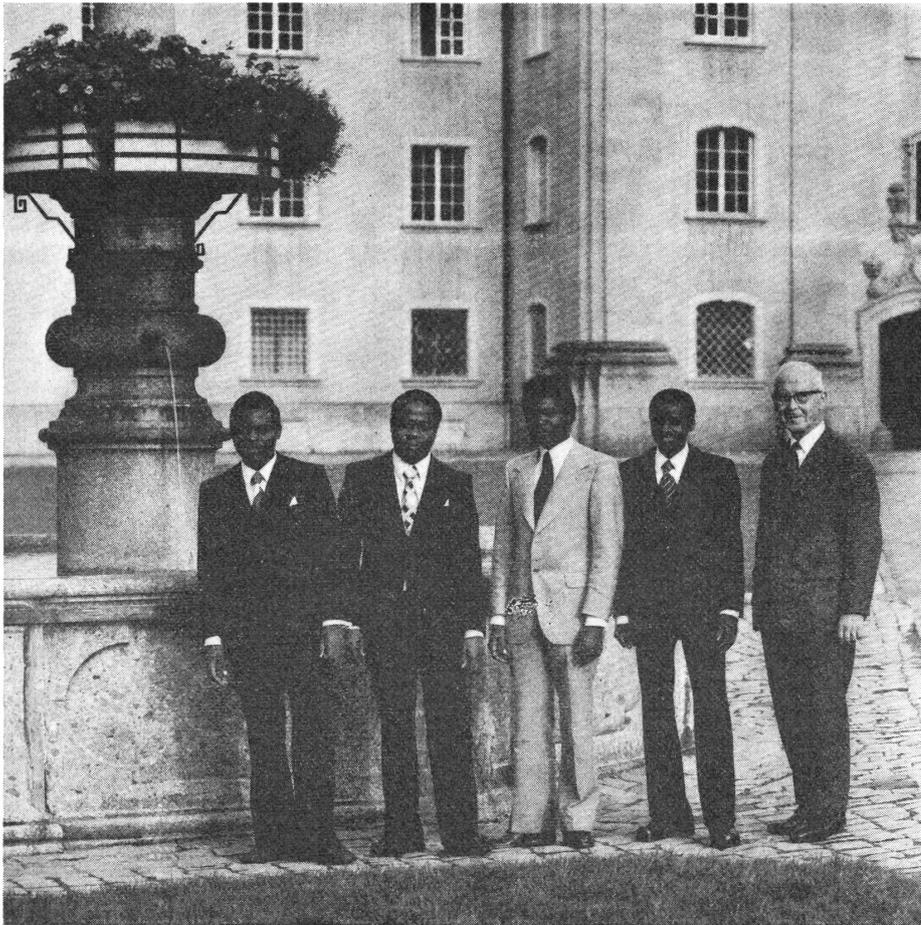


Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Aux termes de ces accords, quatre jeunes Rwandais seront d'abord formés chez nous, au sein de notre organisation, et préparés à leur future mission de collaborateurs de l'exécution du plan d'édification établi. Ces qua-

de septembre dernier et nous leur souhaitons tre Rwandais sont arrivés en Suisse au début

la plus cordiale bienvenue chez nous. Ce sont MM. (de gauche à droite sur la photo) :



Godefroid Hitimana, né en 1949, à Kiriyi : classes primaires et secondaires, puis obtention du diplôme de la Faculté du commerce et de l'administration des Humanités Techniques. Il travailla avant sa venue en Suisse à la Caisse d'épargne rwandaise à Kigali.

Donat Nyilinkindi, né en 1946 à Nkuli. Au terme de ses classes primaires et secondaires, il poursuivit ses études à l'Institut

supérieur d'études à Bukavu. Par la suite, il fut fonctionnaire d'Etat.

Fidèle Mushayija, né en 1946 à Gatagara, détenteur du diplôme de la Faculté du commerce et de l'administration des Humanités Techniques. Avant de venir en Suisse, il travailla comme comptable à la Caisse d'épargne rwandaise à Kigali.

François-Xavier Nseugiyumura, né en

1950, à Karambo. Après ses classes primaires et secondaires, il fréquenta la Faculté des sciences des Humanités Générales. Avant son départ pour la Suisse, il travailla comme aide-comptable.

(A droite, sur la photo, les Raiffeisenistes chevronnés reconnaîtront avec plaisir M. Ernest Bucheler, ancien secrétaire, le souriant et serviable « ambassadeur » de l'Union suisse des années 1922 à 1968.)

Nous avons établi à leur intention un programme de formation qui prévoit d'abord un enseignement général de l'histoire de notre pays, de ses structures économiques et politiques. Cette partie du programme embrasse également des connaissances exactes de l'industrie bancaire suisse, de notre système monétaire, des différentes formes de crédit et, naturellement, de l'organisation Raiffeisen suisse, de ses fondements, de sa nature et de sa forme juridique. L'étude de la comptabilité doit leur inculquer de solides notions de l'activité d'une Caisse Raiffeisen. Ces connaissances théoriques seront complétées par un enseignement pratique. En compagnie de réviseurs, ils apprendront à connaître de plus près, sur place, nos Caisses et leurs différents services. Puis, à un stade plus avancé de l'instruction, des stages sont prévus dans des Caisses Raiffeisen de la Suisse romande. (Tous parlent le français.) Ils devraient également pouvoir assister à des assemblées de Caisses Raiffeisen, à des cours d'instruction et à des assemblées de Fédérations. Nous voulons ainsi non seulement leur transmettre des connaissances théoriques mais encore les initier au travail et à la vie de tous les jours de nos Caisses Raiffeisen et de leur organisation nationale. Nous sommes convaincus que nos quatre Africains, stagiaires raiffeisenistes, seront reçus partout à bras ouverts.

La formation qui sera ainsi donnée à nos hôtes, dans un esprit de compréhension et de fraternelle amitié du meilleur aloi, créera les conditions indispensables à l'édification d'une organisation d'entraide autonome, à même de faire bénéficier la population du Rwanda des bienfaits de la coopération.

Nouveaux abonnements au « Messenger Raiffeisen »

Le tirage de chaque numéro est limité aux besoins réels. Le nombre d'exemplaires « disponibles » après la distribution aux abonnés est ainsi chaque mois très réduit.

Les Caisses qui ont l'intention d'abonner de nouveaux membres en 1974 voudront bien assurer le service du journal dès le numéro de janvier. A cet effet, elles communiqueront *maintenant déjà* les nouvelles adresses au Bureau de l'Union.

Sur demande, le service des abonnements leur remettra, pour contrôle, la liste actuelle des personnes recevant le « Messenger ».

-pp-

Pro Juventute a toujours plus besoin de fonds...

Situation

Les recettes de la vente des timbres et des cartes Pro Juventute n'augmentent que très faiblement depuis plusieurs années. Or le renchérissement du coût de la vie qui entraîne une augmentation des dépenses de la fondation pour l'aide sociale risque de mener tôt ou tard à un épuisement de ses fonds. Afin de pouvoir couvrir cette hausse des dépenses, le bénéfice de la vente des timbres et des cartes devrait augmenter chaque année d'au moins 10 à 15 %.

Causes

Pourquoi n'a-t-on pu augmenter davantage les recettes au cours des dernières années ? Quelles sont les raisons de cette stagnation ? En voici quelques-unes :

Il y a tout d'abord le fait qu'on écrit aujourd'hui moins de lettres qu'autrefois et aussi que l'envoi de cartes de vœux a diminué par suite de l'augmentation des tarifs postaux. En outre, le nombre d'entreprises se servant de machines à affranchir augmente constamment. Tout cela entraîne une diminu-

tion des recettes. Il faut par ailleurs tenir compte d'un autre facteur : on sollicite trop souvent l'école. Il n'est pas toujours facile de trouver des maîtres qui veuillent bien faire la vente des timbres Pro Juventute avec leur classe. Mais il y a tout de même des milliers de personnes qui acceptent avec enthousiasme de se charger de cette tâche.

Emploi des fonds

Les recettes de la vente permettent aux collaborateurs de Pro Juventute dans les districts et les communes d'accorder des subsides individuels à ceux qui sont dans le besoin (par exemple à une famille traversant de graves difficultés) et d'octroyer des subsides pour des tâches générales d'aide à la jeunesse (par exemple pour la création d'un service de consultations pour nourrissons).

Pour le secrétariat général, la vente apporte les moyens de réaliser de nombreuses actions sur le plan national ainsi que des tâches de planification et de formation. Certes, les mesures sociales se développent et le bien-être général augmente. Mais il ne faut pas croire que les activités d'une institution sociale privée comme Pro Juventute sont pour autant devenues superflues. Bien au contraire, notre fondation a aujourd'hui des tâches importantes à réaliser, mais ce ne sont plus les mêmes qu'autrefois. Ainsi la prévention et l'information prennent toujours plus d'importance. Mentionnons seulement quelques-uns des problèmes actuels les plus urgents : l'éducation préscolaire, l'éducation des parents, l'éducation sanitaire, la politique des loisirs. Par ses activités, Pro Juventute parvient à remplir dans notre pays une fonction importante dans le secteur social.

Collaborateurs bénévoles

A côté des moyens financiers, il faut mentionner ici un bien inestimable qui est à la disposition de Pro Juventute et qui constitue en fait une des bases de notre fondation : ce sont les quelque 6000 collaborateurs bénévoles qui travaillent dans tout le pays avec beaucoup d'idéalisme à examiner les problèmes des jeunes et des familles de leur région et apportent leur aide pour les résoudre. C'est un fait très positif que tant de personnes, aujourd'hui encore, soient prêtes à se charger d'un travail bénévole. Cela nous permet de consacrer presque intégralement nos recettes à l'aide à la jeunesse.

S'il devait se révéler impossible d'augmenter à l'avenir les ressources de la fondation, Pro Juventute devrait réduire, voire même abandonner complètement, des tâches utiles qu'elle a entreprises, telles que les subsides de formation, les vacances de mères ou l'aide aux enfants asthmatiques. Afin que nos moyens financiers, sans lesquels nos collaborateurs bénévoles ne peuvent poursuivre leurs activités, restent solides, nous lançons un appel pressant à la population pour lui demander d'acheter — soit auprès des écoliers, soit dans les bureaux de poste — le plus possible de timbres Pro Juventute du-

rant la vente de novembre et décembre prochains.

Ne serait-il pas possible à chacun de consacrer un franc de plus que l'an dernier à l'achat des timbres Pro Juventute ?

Les nouveaux timbres Pro Juventute

Faisant suite aux séries de timbres « faune indigène » 1965-67, « oiseaux indigènes » 1968-71 et à la série de roses de 1972 marquant le 60e anniversaire de Pro Juventute, les timbres des prochaines années représenteront également des sujets ayant trait à la nature : ils seront illustrés de plantes de nos forêts. Nous commencerons par les « fruits de la forêt » et ensuite ce sera le tour des « plantes médicinales » et des « plantes vénéneuses ».

Les nouveaux timbres de 1973 :

châtaigne	15 + 5 ct.
merise	30 + 10 ct.

mûre	40 + 20 ct.
myrtille	60 + 20 ct.

Nous espérons que les sujets de nos timbres contribueront un peu à éveiller chez les adultes et les enfants l'attrait et l'amour du monde végétal.

Comme d'habitude, vous trouverez également les timbres Pro Juventute dans le carnet à couverture dorée. Il contient 12 timbres de 15, 4 timbres de 30 et 4 timbres de 40 ct. et coûte 7.— francs.

Les cartes de vœux

Série A. — Pour les amis des animaux, René Villiger a créé 4 ravissants sujets.

Série B. — Cartes-lettres pliées en 3, illustrées de camélias peints par Anne-Marie Trechslin.

Série C. — Ruth Guignard a joliment illustré les 4 cartes doubles de la série C de joyeuses scènes d'enfants.

Les propos du pédagogue Vedettes ! Idoles modernes !

A l'heure actuelle, on constate un engouement extraordinaire pour les vedettes et super-vedettes fustigées à juste titre par l'écrivain et philosophe Thibon. En consultant mon bon vieux « Larousse », je trouve du mot vedette la signification suivante : artiste de renom. Où découvre-t-on ces idoles modernes ? Rarement dans le domaine des arts ou de la politique, mais surtout dans celui du théâtre, du cinéma, de la télévision, du music-hall, de la chanson, de la musique moderne, du sport...

Elles sont l'objet d'un incroyable battage : interviews, articles, reportages, places de choix dans les magazines, revues et journaux de toutes sortes. On les associe à la publicité envahissante, les photographes sont à l'affût de leurs moindres déplacements. Sans pudeur, la presse pénètre dans leur vie privée avec une surabondance de détails, leurs scandales même sont montés en épingle. Ces vedettes sont bien souvent des produits commercialisés jetés en vente sur le marché par des managers habiles, parfois sans aucun scrupule.

La jeunesse plus que tout autre est sensibilisée par les démonstrations de ces multiples idoles et manifeste parfois à leur égard un enthousiasme qui engendre une hystérie collective. Dans un récital de Johnny Hallyday à Paris, devant 2500 jeunes, le spectacle dégénéra en une inesthétique trépidation générale, sans joie, sans retenue, grotesque, érotique... Certains « fans » se précipitaient pour recueillir pieusement les gouttes de sueur qui jaillissaient du front du héros, d'autres se disputaient l'insigne honneur de toucher une partie de son précieux corps, une fillette jetait ses vêtements, une autre déchirait sa

blouse. On trépidait, on hurlait, on se livrait à de frénétiques gesticulations...

N'a-t-on pas vu récemment d'autres « fans » baiser l'herbe que les augustes pieds de leur vedette avaient foulée ? D'autres, à l'annonce du décès de James Dean, acteur de cinéma victime d'un accident, s'effondrèrent et durent être transportés d'urgence dans une clinique. A Hambourg, deux de ses admiratrices se jetèrent par la fenêtre du haut d'un immeuble en criant : Nous arrivons Jimmy !!! Des milliers de jeunes se rendent en pèlerinage sur la tombe d'une idole. On assaille le héros du jour pour obtenir un autographe ! Et la vénération dont le monde entoure les dieux sportifs nationaux ! Tout un pays est en proie à l'exaltation lors d'un exploit, d'un succès d'un de ses enfants ! Réceptions officielles, musique, discours, fleurs, cadeaux, saluent l'arrivée du champion... gêné souvent de ces démonstrations.

Avez-vous assisté dans un stade ou une salle à la victoire d'une équipe ? La meute des supporters l'entoure, manifeste bruyamment sa joie, porte en triomphe : le marqueur du but qui a donné l'avantage à son club, l'entraîneur, le capitaine etc. Malheur par contre à l'arbitre qui a omis de siffler une faute, ou dont la sévérité a été jugée imparadmissible, il disparaît bien vite, protégé par la police, sous les huées des spectateurs indignés. Parfois, que de magnifiques empoignades entre partisans rivaux !

Loin de moi la pensée de sous-estimer la volonté, les sacrifices, les efforts, les qualités morales et sportives de nos champions, mais tout de même... Là encore le dicton s'impose : In medio stat virtus. Je ne puis résister au désir de vous rapporter un petit fait

tout à fait révélateur. Dans un entretien familial avec mes élèves (classe mixte 12-14 ans) je leur posais à brûle-pourpoint la question suivante : Connaissez-vous de vraies vedettes ? Quel déluge ! Les réponses jaillirent : Brigitte Bardot, Fernandel, Johnny Hallyday, Gilbert Bécaud, Yves Montant, Merckx, le roi Pelé, Odermatt, Collombin, Marie-Thérèse Nadig... et j'en passe.

C'est bien leur dis-je, mais j'en connais encore d'autres, différentes il est vrai, voulez-vous savoir ? Oh oui, le cri du cœur ! Je citais au hasard : Pasteur, le père Damien, le chanoine Pire, le docteur Schweizer, Mgr Carjin, Raoul Follereau, l'abbé Pierre, les missionnaires, les savants, tous ceux qui sans bruit se dévouent pour soulager les misères physiques et morales, tous ces vrais apôtres de la charité, ces bienfaiteurs de l'humanité... et pourquoi pas vos parents aussi... Douche froide... vraiment mes élèves se demandaient si je n'étais pas en train de démentager (ils ont dû souvent se poser la même question lors de causeries de ce genre). Je leur donnais les explications nécessaires et je suis arrivé petit à petit, du moins je l'espère, à leur faire comprendre que les vraies vedettes que l'on clame à cor et à cri ne sont pas toujours celles que l'on pense.

A quoi donc attribuer ce déplacement manifeste dans l'échelle des vraies valeurs ? Vous me répondez : C'est l'époque. Sans doute, mais cela ne résout rien. Cette soif d'extraordinaire, de vedettes, d'idoles n'est-elle pas chez les jeunes le besoin latent de s'affirmer et chez les adultes de s'étourdir ? Toutes nos idoles d'aujourd'hui ne seraient-elles pas des « ersatz » destinées à combler le vide qui se glisse dans notre société actuelle, nos convictions peu solides, nos consciences frelatées, notre matérialisme dévorant, notre technologie envahissante, notre religion trop restrictive ou inexistante ? Quelle place Dieu occupe-t-il dans notre monde moderne ? C'est à peine si, dans certains milieux, même soi-disant chrétiens, on n'ose encore articuler son nom. Y pense-t-on encore ? Oui, peut-être, lors d'une épreuve, par une sorte de réflexe quasi ancestral... pauvre feu de paille.

Nous les adultes, sommes-nous à l'abri de tout reproche ? Respectons-nous toujours cette hiérarchie des valeurs ? dans tous les domaines de la vie quotidienne ? Soyons francs ! Hélas, non... alors ? Parents, éducateurs, ne devons-nous pas là, comme ailleurs, montrer l'exemple ? Pourquoi ne pas profiter de l'enthousiasme juvénile, heureusement qu'il existe encore, pour l'aiguiller ? Plus que jamais, la jeunesse a soif d'idéal, de beauté, de générosité, d'authenticité. Foin de l'in-

transigeance qui rebute, de sermons qui fatiguent, de rappels ou exposés fastidieux, mais la recherche d'une ouverture, d'un dialogue franc, compréhensif, charitable, avec nos enfants, nos jeunes.

Peut-être alors, les idoles d'aujourd'hui, apparitions éphémères destinées à l'oubli total, occuperont-elles dans leur esprit la juste place qui leur convient !

Pi

Que se passe-t-il ?

Petite revue de la presse

« Il n'y en a point comme nous ! »
C'est tout faux. Formule à revoir.

La revue « Information et Documents » de l'organisation sœur de France nous apprend que :

« C'est l'ouvrier portugais qui fait le plus d'heures de travail par semaine en Europe, soit 48, et l'Allemand le moins (37,4). »

Et d'une : l'Allemand « le plus grand travailleur, le meilleur organisateur du monde » : slogan fichu, qui doit être abandonné.

Puis, « le Français en fait 43,8, mais avec le Finlandais il a bénéficié de plus de jours de congés payés (24 contre 12 à l'Irlande) ».

Classement général : 1ère Allemagne, 2e Norvège, 3e Danemark. Et la Suisse ? Connaiss pas. On ne peut naturellement pas être partout aux premières places : en cyclisme, en football et à l'établi !

Le bonheur des peuples

En revanche, le peuple suisse est sinon le plus heureux, du moins le plus envié du monde. Un sondage organisé par un hebdomadaire français nous vaut de touchantes révélations. La question était ainsi posée : « A votre avis, dans lequel des pays suivants les gens sont-ils le plus heureux ? »

Tenez-vous bien : les réponses placent la Suisse en tête avec 43 %, suivent les Etats-



Le pont couvert, à Lucerne.

Pensée

Le secret du bonheur ne consiste pas à faire ce qu'on aime, mais à aimer ce qu'on fait.

(J.M. Barrie, romancier
et auteur dramatique anglais)

Unis (12 %), la Suède (12 % — tiens, tiens, l'Etat le plus social du monde !), les îles du Pacifique (10 %), l'URSS (2 %), la Chine (1 %).

Sans opinion : 20 %, cela aussi est un point de vue.

Donc, non seulement nous ne cassons rien question travail, mais nous sommes encore

le peuple le plus envié du monde dans la course au bonheur.

Cela étant dûment établi, confirmé et publié, nous nous demandons alors sans méchanceté aucune : que ruminent les grincheux que nous rencontrons chaque matin dans l'autobus et qui poussent de bien terribles bouilles ?

-pp-

Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Un bateau dans la tempête

Aujourd'hui, les journaux, revues et livres n'ont pas une position très confortable. Les vagues successives d'augmentations affectent particulièrement l'industrie des arts graphiques. C'est pourquoi le *41e rapport annuel de l'OSL 1972* porte le titre « Une année mouvementée ». Malgré tout, le bateau de l'OSL a courageusement résisté à la tempête qui a sévi tout au long de l'année 1972. En 1972, l'OSL a bien été obligée d'augmenter le prix de ses brochures, mais cela a heureusement été accepté avec beaucoup de compréhension par la « clientèle », c'est-à-dire par les jeunes lecteurs. Le prix de fr. 1.50 par brochure ne peut vraiment pas être considéré comme élevé, surtout si l'on pense aux qualités du contenu et de la présentation de nos brochures : un pain ou un jouet inutile coûte tout autant.

L'introduction des abonnements sous forme de bons à prix réduit pour les lecteurs particulièrement assidus et la constitution de bibliothèques scolaires, la « Poste OSL » instaurée en Suisse alémanique et qui jouit d'une popularité grandissante, la conférence de presse qui a rencontré un succès dépassant nos espérances, l'intervention de la radio et de la télévision, telles ont été en substance les activités de l'OSL en 1972. Le chiffre de vente n'est que de peu inférieur à celui de 1971. En 1972, 1 122 337 brochures OSL ont été vendues, y compris les volumes reliés comprenant 4 brochures chacun. Le tirage des nouveautés est de 574 450 et des réimpressions de 543 258 exemplaires. Le total des titres dans les quatre langues nationales est de 47 nouveautés et de 27 réimpressions.

Quelle maison d'édition pour jeunes publie

des brochures dans les quatre langues nationales ? comme le fait l'OSL ! Fournir également de bonnes lectures à nos enfants de langue italienne et des quatre idiomes romanches est une tâche culturelle d'importance nationale. Mais tout cela coûte cher. Le dernier rapport annuel parle une fois de plus des soucis que l'on a à se procurer l'argent nécessaire. Même une maison d'édition à caractère d'utilité publique ne peut vivre sans ressources. C'est ainsi qu'en 1972, nous n'aurions pu éviter les « chiffres rouges » si nous n'avions pas bénéficié d'un don généreux provenant des USA sur un legs que Mrs. Anna-Martha McQuilkin-Kepple a fait à la Confédération, de dons de la Fédération des coopératives Migros, de la Fondation Pro Helvetia, de la Société de Banque Suisse, de l'Association cantonale d'utilité publique de Zurich, qui nous ont permis de couvrir le déficit. Il ressort clairement du rapport annuel de l'OSL que cette œuvre a besoin de cette aide à l'avenir également. Il démontre cependant aussi, eu égard aux chiffres de production et de vente, que l'OSL joue un rôle important dans le développement culturel de nos enfants.

L'OSL est une œuvre communautaire pour les enfants comptant plus de 5000 collaborateurs. Nous souhaitons que le rapport annuel 1972 qui relate notre dur combat soit largement diffusé et contribue à éveiller l'attention sur la situation de notre littérature pour les jeunes. On peut se le procurer auprès du secrétariat de l'OSL, Seefeldstr. 8, 8008 Zurich. Il informe des efforts continuels qui sont entrepris dans le domaine culturel et qui méritent un soutien total.

W. K.

En ce qui concerne les extraits, nous nous permettons de rappeler qu'on fera toujours figurer les comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouve le solde au premier janvier de l'année en cours, ou les dernières opérations de l'exercice 1973. On ne peut donc pas simplement maintenir durant 5 ou 10 ans le même ordre de comptes. Une seule exception cependant : à l'extrait des parts sociales, les noms des coopérateurs sont indiqués dans l'ordre alphabétique.

On peut également maintenant déjà préparer le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Soldes fin année précédente » ou « Soldes au 1^{er} janvier » doit correspondre au montant indiqué dans la colonne « Soldes au 31 décembre » du tableau récapitulatif de l'extrait de 1972. Cette vérification procurera la certitude qu'aucun compte n'a été oublié ou inscrit deux fois, ce qui arrive facilement lorsqu'il faut, dans le courant de l'année, reporter un compte sur un nouveau folio.

c) *Contrôler le report des opérations des journaux sur les comptes particuliers des grands livres.*

Les erreurs se retrouvent plus facilement dans le calme. L'énervernement provoqué par l'approche de la fatidique échéance, en février par exemple, ainsi que l'inévitable fatigue causée par le surcroît de travail qui incombe aux gérantes et aux gérants durant la période de fin d'année, ne sont guère propices à la recherche de telles « boulettes ».

Les expériences faites jusqu'ici confirment que les caissiers qui ne prennent pas à temps les dispositions utiles en vue de l'avancement des travaux de clôture auront, plus tard, presque toujours de la peine à combler le retard ainsi occasionné.

Commande de matériel à l'Union

Les gérantes et les gérants qui désirent être servis rapidement *commanderont* si possible *avant le 15 décembre*

— *les formules d'extraits pour l'établissement des comptes annuels ainsi que tout le matériel dont ils pourraient avoir besoin en fin d'exercice (extraits de comptes courants ou d'épargne, bien-trouvés etc.)*

Indiquer pour chaque extrait, pour chaque formule, le numéro et la quantité désirée. Ne pas oublier non plus d'apposer le sceau de la Caisse avec le numéro d'acheminement postal. Utiliser la carte de commande spécialement éditée dans ce but.

Nous recommandons de ne pas faire de grosses provisions afin de pouvoir en tout temps bénéficier des innovations et des améliorations des nouvelles éditions.

On ne commandera donc que les formules nécessaires à la clôture d'un seul exercice.

-pp-

N.B. Les Caisses affiliées au Centre mécanographique recevront de ce service toutes les directives utiles.

Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes

Dans quelques semaines, nos gérantes et nos gérants vivront intensément la dure mais belle période du bouclage annuel.

Ils feront bien de vérifier, maintenant déjà, si les travaux préliminaires que l'on peut faire aisément aux heures relativement plus calmes sont suffisamment avancés.

Nous songeons notamment:

a) *au calcul des intérêts*

b) *à la préparation des extraits des différents chapitres : parts sociales, épargne, comptes de dépôts, obligations, débiteurs, comptes courants, ainsi que les pages 2 et 3 de l'extrait de profits et pertes.*

Compte salaire

Plus de 90 000 comptes « salaire »...

... sont actuellement ouverts à des clients de la grande banque X, déclare une revue financière. De 31 000 en juin 1970, le nombre de ces comptes est passé à 91 000 à la fin du premier semestre de 1973. Durant le même laps de temps, l'avoir moyen a augmenté de 2400 à 3850 francs par compte et le capital total placé de 76 à 345 millions de francs. Ainsi, le nombre de comptes a triplé alors que les soldes ont plus que quadruplé. Et le communiqué de presse en question ajoute qu'il est impossible d'estimer l'étendue et le volume des opérations complémentaires ou des affaires traitées par ces nouveaux clients.

Nous serions heureux de pouvoir, à l'occasion, communiquer à nos lecteurs les expé-

riences faites par nos Caisses Raiffeisen. En effet, si les chiffres publiés ci-dessus peuvent paraître mirobolants, il est certain que la formule « compte salaire » appliquée sur une large échelle a occasionné un sensible surcroît de travail, dont le coût effectif (temps, matériel, machines etc.) ne peut certainement pas être couvert par le seul apport de capitaux frais de ce secteur. Naturellement, les comptes « salaire » peuvent être considérés comme l'amorce de plus intéressantes et fructueuses relations d'affaires avec une nouvelle clientèle. Dans ce cas, on peut se poser une question : cette opération « réclame » est-elle payante à la longue ? En ce qui concerne le solde moyen, il serait intéressant de savoir s'il s'agit d'un solde quasi permanent (moyenne annuelle constante) ou de celui affiché au 31 décembre, date de prédilection

des statisticiens. Si l'on sait que la plupart de ces comptes constituent une réserve pour les impôts, les primes d'assurance et autres charges régulières, la réserve en fin d'année est rapidement écornée durant les premiers mois de l'exercice suivant par le paiement des primes de l'assurance responsabilité civile ou de l'impôt de défense nationale, pour ne retenir que deux exemples. On ne peut donc pas partout assimiler sans autre ces avoirs à l'épargne traditionnelle, telle que nous la concevons chez nous.

C'est avec plaisir que nous communiquons à nos lecteurs les résultats d'une petite enquête à laquelle se livreraient des gérants et gérantes animés du désir de faire part de leurs expériences à leurs collègues du pays romand.

-pp-



« L'ancienne poste » à Wila, dans la vallée de Töss ZH, est restée depuis plusieurs générations propriété de la même famille. Au propriétaire actuel, un maître d'école attaché à son patrimoine, et qui met tout en œuvre pour rendre sa prestance à une remarquable maison, l'aide de la section zurichoise n'a pas fait défaut.



Grafipress

Avenue de Longemalle 9
1020 Renens

Spécialiste de la formule
à décalque

In memoriam

Bernex / Ge

Notre Caisse vient de vivre les journées les plus sombres de son histoire.

En avril 1971, notre caissier, *M. G. Mermillod*, après plus de 40 ans d'activité — il était à ce poste depuis la fondation de la Caisse — s'effondrait à son bureau au moment où il terminait ses comptes. Le médecin devait constater son décès. Il est véritablement mort à la tâche et au service de la Caisse.

Les responsables eurent alors la mission délicate de lui trouver un successeur. Ils eurent la main heureuse en s'assurant les services de *M. Edmond Mauris*. Hélas, 29 mois après sa nomination, ce nouveau caissier disparaît à son tour, emporté par une crise cardiaque, alors qu'il se préparait à recevoir les réviseurs de l'Union suisse. Au cimetière, on releva le mérite de sa vaillante et exemplaire famille, dont le chef, à l'époque, perdit la vie dans un tragique accident, écrasé au fond d'une grange par un char de foin, laissant une veuve et six enfants dont le cadet n'était pas encore né. La maladie et ses conséquences souvent tragiques frappèrent à maintes reprises à la porte de la maison familiale. Lui-même, dont la santé ne permit pas de continuer le métier de jardinier, dut s'orienter vers une nouvelle branche ne demandant pas de gros efforts physiques. Il se perfectionna en comptabilité et accéda, grâce à son zèle, à un poste élevé aux Laiteries Réunies. Durant le court laps de temps où il fut en fonction chez nous, il réorganisa deux fois son travail. Une première fois, il introduisit des méthodes que son prédécesseur ne pratiquait pas, et une seconde fois il dut répondre aux techniques exigées par l'ordinateur de l'Union suisse. Il disparaît au moment où tout était bien au point et où il voyait sa charge devenir moins lourde. Nous gardons un souvenir très profond de son passage parmi nous.

Les fleurs recouvrant la tombe d'Ed. Mauris étaient à peine flétries que la nouvelle du décès de *M. Louis Cruz* se répandait dans le village. Louis Cruz : c'est toute l'histoire de notre Caisse qui défile devant nos yeux. Au moment où le Raiffeisenisme faisait ses premiers pas à Genève, sous l'impulsion de M. le chanoine Bianchi, récemment décédé lui aussi, Louis Cruz, avec quelques amis, saisit d'emblée l'importance que ce mouvement pouvait représenter pour nos campagnes. Ils créèrent la Caisse de crédit mutuel de Bernex. Il en fut le président compétent et dévoué durant plus de 40 ans. Depuis quelques années, nous avons le privilège d'occuper des locaux qu'il a fait aménager dans un petit appartement lui appartenant. Il n'est guère possible de résumer en quelques lignes la vie de Louis Cruz. Agriculteur, profondément attaché à sa terre et à sa commune, il porta son effort sur la viticulture et parvint à une

certaine notoriété. Il œuvra dans toutes les organisations de la commune et de la paroisse. Il remplit pendant plusieurs législatures le mandat de conseiller municipal et, à l'échelon supérieur, celui de député au Grand Conseil. Il répétait fréquemment que son plus grand plaisir était de rendre service.

Tous ces hommes furent imprégnés du même idéal : la Caisse Raiffeisen. Nous tenons à leur rendre hommage. Ils ont fait de notre coopérative une banque villageoise, comme aimait à le dire Louis Cruz. Ils ont droit à toute notre reconnaissance.

E. Mermoud

Les Brenets / Ne

† Pierre Rosselet 1913 - 1^{er} mai 1973

† Jean Christen 1902 - 16 août 1973

Deux décès au sein du comité de direction, c'est beaucoup pour la Caisse des Brenets qui se voit, en l'espace de quelques mois, privée de son vice-président et de son président.

Entré en 1957 dans la grande famille Raiffeiseniste, Pierre Rosselet remplaça son père décédé l'année précédente ; son père fut l'un des pionniers de notre Caisse locale, et président du comité de direction.

Il est aussitôt nanti pour entrer au comité de di-

rection où quelques années plus tard, il était nommé vice-président. Homme de caractère et toujours prêt à rendre service, ses conseils étaient écoutés avec attention. Depuis l'année dernière, notre ami Pierre était peu bien ; il fit plusieurs stages à l'hôpital pour des contrôles. Sa maladie s'aggravant et malgré les soins attentifs qui lui furent prodigués, il ne devait pas s'en remettre et c'est le 1^{er} mai que nous le conduisons à sa dernière demeure.

Nous garderons de notre ami Pierre un souvenir reconnaissant.

Notre président, M. Jean Christen, avec son frère et son père furent membres fondateurs de notre Caisse locale en 1937.

Succédant à son père, notre ami Jean entre au comité de direction en 1945. En 1957, il remplace M. Charles Sausser à la présidence du comité de direction, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

M. Jean Christen, Raiffeiseniste dans l'âme, avait su prendre sa tâche à cœur. Ces dernières années, malgré les difficultés qu'il éprouvait, le souffle lui manquant, il tenait à nous faire part, à chaque assemblée générale, de son exposé. Nous perdons là un président aimé de tous, toujours prêt à rendre service.

Cher ami Jean, Petit-Jean pour ses amis et connaissances, repose en paix, nous garderons de toi un souvenir reconnaissant.

Le comité

Une seule terre pour notre environnement

Silence pour 8 francs

Le plus paisible des pantouflards, la plus calme des institutrices, le plus flegmatique des fonctionnaires, le plus impassible des contractuels et la plus sereine des mères de famille sont dans l'incapacité la plus totale de supporter sans broncher cette nuisance trop souvent oubliée dans le catalogue des pollutions : le bruit, dès qu'il dépasse une certaine amplitude, une certaine fréquence, dont il faut chercher le volume et la répétition bien au-delà de ce que le commun des mortels admet pour sa part.

Le bruit, c'est terrible. Vous en savez certainement quelque chose. Le sachant aussi, je me suis dit : tu vas bénéficier, pendant les

vacances à la montagne, du concours de l'agent thérapeutique No 1 dans ce genre de mal : le silence des sommets, celui des pentes herbeuses où les sentiers sont inconnus, le silence des hauteurs, quoi !

Mon agent n'était pas au rendez-vous. Enfin, pas où je l'attendais. Au sommet, les Allemands étaient en conférence générale, les Belges appelaient leurs enfants, les Anglo-saxons n'en revenaient pas de toute cette neige, des Confédérés donnaient une leçon de géographie à leur entourage, avec le ronronnement de ma caméra...

Je vais vous dire où c'était silencieux : dans la télécabine. Pour huit francs, on a droit à deux fois onze minutes de silence.

cria

ep

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

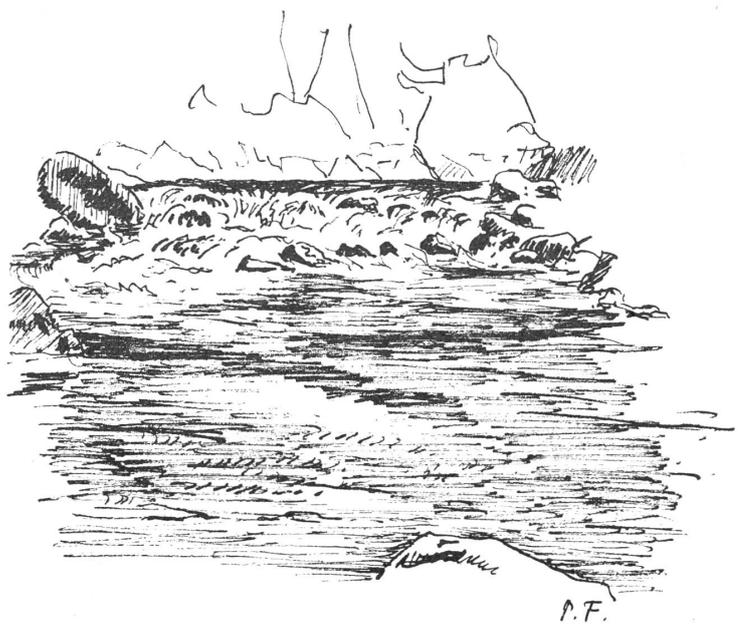
Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales

Abonnements

- | | |
|---|----------|
| a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) | fr. 10.— |
| b) facultatifs | fr. 6.— |
| c) privés | fr. 10.— |



Cours d'eau de montagne à l'eau claire. Cela existe-t-il encore ?

De l'idée de la mutualité à la puissante chaîne de Caisses Raiffeisen autonomes.

1864

fondation de la première Caisse de crédit mutuel.

Frédéric-Guillaume Raiffeisen, maire d'une localité du Westerwald en Allemagne, fonde le «Heddesdorfer Darlehenskassenverein». La raison d'être de cette Caisse d'épargne et de crédit est l'amélioration des conditions matérielles et sociales des habitants de la commune, par l'assistance mutuelle au sein de la communauté.

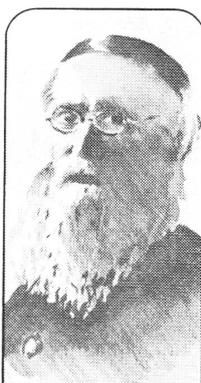


Frédéric-Guillaume Raiffeisen

1899

fondation en Suisse de la première Caisse Raiffeisen.

Jean-Evangéliste Traber, curé d'un village de Thurgovie, s'enthousiasme pour l'idée de Raiffeisen et fonde la Caisse de crédit mutuel de Bichelsee. L'idée ne tarde pas à se répandre dans toute la Suisse, où se constitue peu à peu une puissante chaîne de Caisses de crédit mutuel appelées aussi Caisses Raiffeisen.



Jean-Evangéliste Traber

1973

ouverture en Suisse de la 1153^e Caisse Raiffeisen.

Aujourd'hui encore, les Caisses Raiffeisen sont fidèles à l'esprit de leur fondateur et se distinguent nettement des autres banques par :



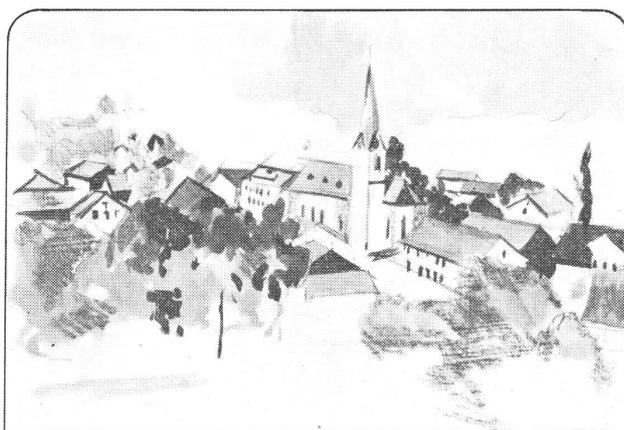
– une plus grande mobilité, grâce à leur autonomie ;

chaque Caisse Raiffeisen est juridiquement autonome et évidemment soumise à la loi fédérale sur les banques ;



– des rapports plus personnels, parce que géographiquement limités ;

le domaine d'activité d'une Caisse Raiffeisen s'étend sur une ou deux communes. L'argent reste donc dans la commune et sert l'économie locale. Autre avantage considérable : l'administration de la Caisse est parfaitement au courant des conditions locales ;



Bichelsee

Photo CFP



– une sécurité accrue, par la responsabilité solidaire ;

aujourd'hui encore, tout repose sur cette responsabilité personnelle, ce qui met l'épargnant en confiance. La solidité des structures représente la grande force des Caisses Raiffeisen ;



– des possibilités accrues, par la mise en réserve d'une part des bénéfices ;

le capital de la coopérative touche un intérêt raisonnable. L'excédent net du compte d'exploitation est versé aux fonds de réserve qui permet la fixation de conditions d'intérêts avantageuses ;

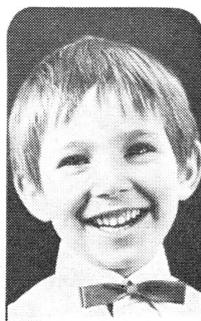


– l'association, gage d'une efficacité et d'une confiance accrues ;

les Caisses Raiffeisen ont associé leurs destinées sur le plan suisse. Plus de 1150 Caisses prospèrent en Suisse une puissante organisation, qui gère plus de 6 milliards de francs.

On cherche épargnants d'élite!

A la Caisse Raiffeisen, chacun peut devenir un épargnant d'élite.



Chaque Caisse Raiffeisen vous offre d'intéressantes formes d'épargne ou de placement.



Caisses Raiffeisen